



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 71 (dont 22 procurations)

N° 9 A/

OBJET :

DEVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT 2022

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 27 février 2023

Publiée ou notifiée
le : 27 février 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE (sauf pour la délibération n°42), François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE (à partir de la délibération n°9 A/), Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Michel MARIEN à Patrick SEROR, Vice-Président.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à François SENNEPIN, Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA, Franck GONZALES à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Marie-José MORIER, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Jean-Marc BOUREL à Michèle CHARASSE, Jean-Pierre RAYMOND à Jean-François CHAUFFRIAS, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Christine BOUARD à Bernard AGUIAR, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Jean ALMAZAN à Christiane LEPRAT, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Linda PELISSIER, Henri SARRE à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Pauline TIROT, Sylvie DUBREUIL à Corinne IBARRA, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Thierry LAPLACE, François HUGUET, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment ses compétences en matière de développement durable,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement en date du 12 juillet 2010 et notamment, son article 255 instaurant l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport d'activité sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août définissant les modalités de mise en œuvre de ce rapport,

Vu la délibération n°9 D/ du 23 février 2023 portant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

Vu le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Débat sur le rapport du développement durable 2022

Considérant que le rapport doit être présenté au conseil communautaire préalablement au débat d'orientations budgétaires,

Où l'exposé sur le rapport du développement durable présenté par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente chargée des Transitions écologique et énergétique,

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

Prend acte.

Le rapport sur le développement durable 2022 (et le document ci-annexé à la présente délibération) sera transmis à M. le Sous-Préfet de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 février 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

	Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA DN : C=FR, O=Certnomis, OU=0002 433998903, CN=Certnomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : lundi 27 février 2023 11:23:54
-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 9 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER
2023 - DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT 2022

.....
Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé 27/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23FEV2023_9A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230223-23FEV2023_9A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 9 A.pdf (99_DE-003-200071363-20230223-23FEV2023_9A-DE-1-
1_1.pdf)

Annexe : 9A_annexe_rapport DD 2022 VF.PDF (21_RP-003-200071363-
20230223-23FEV2023_9A-DE-1-1_2.pdf)

9 A - ANNEXE RAPPORT DD

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ

2022



SOMMAIRE

03
PRÉAMBULE

04
ÉDITO

06
DÉMARCHES CADRE

07
LES DÉMARCHES INTERNES : AMÉLIORER LES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE

19
LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR REDUIRE NOTRE
EMPREINTE ECOLOGIQUE

21
RÉDUIRE LA PRESSION SUR NOS RESSOURCES

32
DÉCARBONER ET STOCKER LE CARBONE

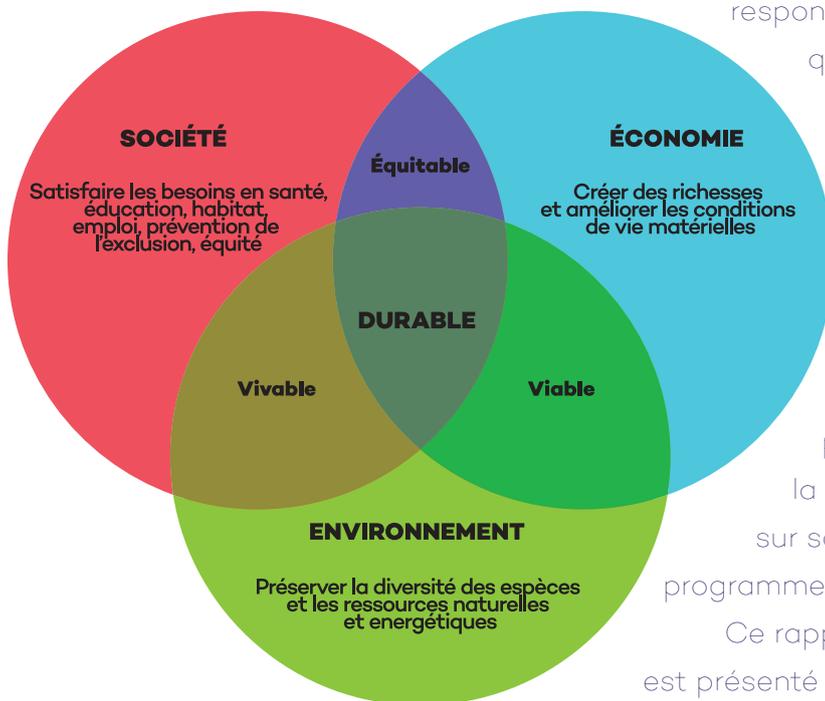
43
PRODUIRE DE MANIERE RESPONSABLE



CE RAPPORT FERA LE LIEN AVEC LE PROGRAMME
D'ACTIIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ÉVALUÉ À MI-
PARCOURS EN 2024 : PCAET

PRÉAMBULE

C'est l'article 255 de la loi du 12 janvier 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, qui encadre la responsabilité de Vichy Communauté, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, de rédiger chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable.



Ce rapport s'intéresse plus particulièrement au fonctionnement de la collectivité, aux politiques qu'elle mène sur son territoire ainsi qu'aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport annuel de Développement Durable est présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires afin d'alimenter la réflexion pour définir et/ou améliorer les politiques publiques.

Il s'articule autour de 5 finalités (Lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources, cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, développement de modes de production et de consommation responsables).

A noter que, depuis 2015, le programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par 193 pays issus de l'ONU, regroupe 17 objectifs de développement durable (ODD), en vue de relever les défis auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique. Cette feuille de route vise à accélérer et rendre possible la transition écologique, à assurer une transition énergétique et solidaire et à réduire la pauvreté et les inégalités à l'horizon 2030..

ÉDITO

« Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse ».

Ces mots ont été prononcés par Albert Camus, alors qu'il recevait le prix Nobel de littérature, en 1957. Dans ce discours plein de lucidité, il rappelle en quoi consiste, aujourd'hui, l'engagement, afin de préserver un monde décent et vivable.

Le développement durable, c'est celui qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il repose sur trois piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. L'engagement, c'est celui de notre collectivité, actif aux côtés des communes, quotidien auprès des habitants, durable par la recherche permanente d'améliorations.

Ce traditionnel rapport met en exergue les actions les plus marquantes de l'année 2022 en matière de développement durable. Il permet aussi de mettre en avant les avancées significatives de la mise en œuvre de notre projet de territoire, AGIR 2035. Adopté en conseil communautaire fin 2021, il définit la stratégie de développement à horizon 2050 et encadre l'ensemble des actions du territoire.

Pour accroître notre attractivité territoriale, Vichy Communauté s'attache à fournir à chaque habitant un cadre de vie durable et de qualité, où la nature joue un rôle central.

Pour garantir une meilleure qualité de vie pour tous, Vichy Communauté veille à préserver et cultiver l'accès aux soins, une alimentation de qualité, le bien-vivre ensemble.

Pour accélérer la lutte contre le changement climatique, Vichy Communauté mène des actions concrètes en faveur de la transition énergétique, de l'économie circulaire et des mobilités durables. Pour reconquérir nos cœurs de bourgs et de ville, Vichy Communauté agit concrètement sur l'habitat, l'accessibilité, les commerces et loisirs, la qualité des espaces publics.

Les actions présentées dans ce rapport intègrent les méthodes de développement durable, avec l'exemplarité des pratiques de la collectivité, leur évaluation et amélioration continue, la transversalité du pilotage en interne, et la participation des acteurs locaux et des habitants en externe.

Elles entrent en résonance avec les nombreuses démarches dans lesquelles Vichy Communauté est engagée, et en premier lieu, le programme d'actions du Plan Climat Air Energie, dont l'évaluation intermédiaire est prévue en 2024.

Elles s'articulent autour de trois axes : réduire, décarboner, produire.

Réduire nos impacts sur l'environnement et préserver les ressources.

Décarboner pour garantir les meilleures conditions de vie aux habitants. **Produire** des énergies renouvelables et cultiver les bonnes énergies tout court.

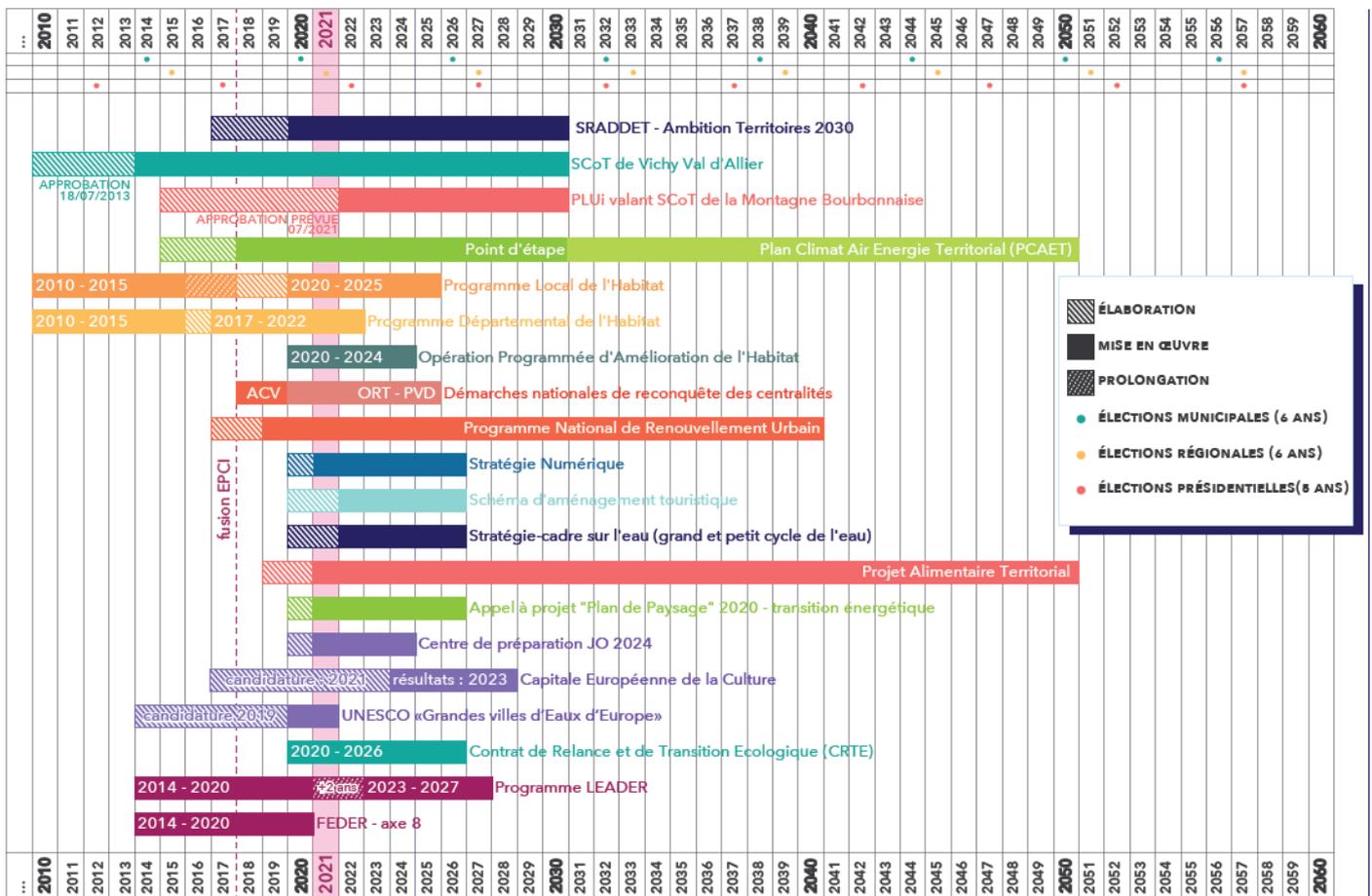
Parce que nous avons de l'ambition, nous allons avoir besoin du talent, des idées, de la force et du temps de chacune et chacun d'entre vous.

Caroline BARDOT

*Vice-présidente à la transition écologique et énergétique
de Vichy Communauté*

DÉMARCHES CADRE

CALENDRIER DES DEMARCHES EN COURS SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTÉ



LES DÉMARCHES INTERNES : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

PROGRAMME « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » : VERS LE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE DE VICHY COMMUNAUTÉ



Depuis 2020, Vichy Communauté prépare son dossier de candidature au label Cit'Ergie, devenu « Territoire Engagé Climat Air Energie » du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » (T.E.T.E.). Déclinaison européenne du label « European Energy Award » et porté par l'ADEME, il permet de valoriser l'ensemble des politiques climat-air-énergie menées par

la collectivité, dans tous les domaines (énergie, assainissement, déchets, alimentation, aménagement...). Il est attribué à l'appréciation d'un auditeur, selon un état des lieux précis des actions menées par les services de la collectivité en faveur de l'environnement, réalisé entre 2021 et 2022.

Il permet aussi à l'agglomération de s'inscrire dans une perspective d'amélioration continue de ses politiques publiques via la formalisation d'un plan d'actions (2022).

Tout au long du montage de son dossier, Vichy Communauté a bénéficié de l'accompagnement d'un conseiller Cit'Ergie, agréé et financé par l'ADEME.

Perspectives 2023 : l'année marquera la fin de cette démarche, avec l'examen du dossier de candidature porté par Vichy Communauté prévu en juin.

Actuellement, des actions internes sont en cours qui préfigurent cette démarche T.E.T.E. telles que : la réduction des déplacements en véhicule motorisé individuel et la prise en charge des repas de la mi-journée, la sobriété numérique et énergétique, en particulier des bâtiments communautaires, etc.



ACTION 1.1.1 DU PCAET :
**« STRUCTURER LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE
DANS LA GOUVERNANCE ET LES DÉMARCHES-CADRES »**

■ L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

ACTIONS PHARES 2022

Le groupe de travail (16 agents de multi-grades et multi-services avec stricte parité femmes-hommes) créé depuis septembre 2021 s'est réuni 3 fois en 2022 : échanges, ateliers créatifs, actions à mettre en œuvre en conformité avec le plan d'actions 2021-2023.

Campagne du 8 mars 2022 :

6 affiches (envoyées par mail à tous les agents + affichage dans les salles de pause et les sites communautaires, à destination des agents) sur le thème « stéréotyper des métiers, c'est se priver de la moitié du genre humain ! » :

- des jouets de filles, des jouets de garçons ?
- du matériel de femmes, du matériel d'hommes ?
- des métiers de femmes, des métiers d'hommes ?

Ouverture d'un espace collaboratif en ligne sur Alvea pour ce groupe d'agents :

actualités, forum, actions, comptes rendus de réunions, avis et échanges...



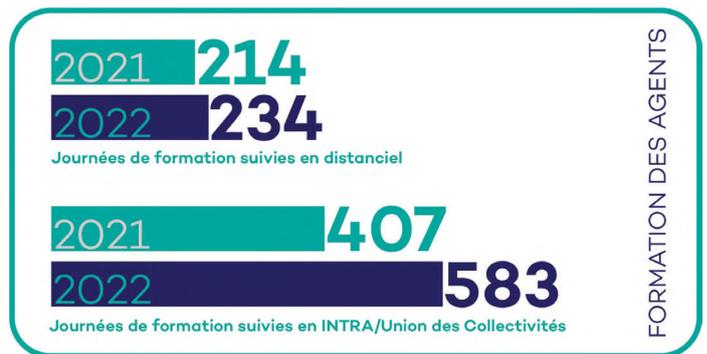
Mini-tournoi de volley-ball (juillet 2022) : équipes obligatoirement mixtes – 7 équipes de 3 agents ont participé – matériel, terrains, encadrement et arbitrage par le service des sports.

Des journées de sensibilisation « Agir pour l'égalité professionnelle femmes-hommes - volet management » (CNFPT) ont été proposées à tous les personnels encadrants entre le 3 mars et le 14 avril 2022 (1 date au choix sur 5). 76 personnels encadrants ont participé. Contenu : rappel de l'environnement légal – quiz – échanges de pratiques et d'expériences – actions et perspectives...

Perspectives 2023 : une démarche similaire sur des ½ journées sera proposée à tous les agents communautaires (rappel aux textes, saynètes et retours d'expériences) courant du 1^{er} semestre 2023.

■ LE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS EN INTRA

Il est rendu possible dans le cadre des unions de collectivités et par l'encouragement des agents au suivi des formats webinaires :



■ LA GÉNÉRALISATION DU TÉLÉTRAVAIL SUR LES POSTES QUI S'Y PRÊTENT

Le télétravail est un véritable levier permettant la mise en œuvre de modes de travail plus **flexible** et octroyant davantage d'**autonomie** aux agents dans l'accomplissement de leurs missions. C'est un axe de modernisation de la communauté d'agglomération. Il s'agit également d'une opportunité de faire évoluer les pratiques managériales face au contexte mouvant et incertain. Enfin, il est facteur de **qualité de vie au travail**, en permettant de mieux concilier vie privée et vie professionnelle et facteur d'attractivité pour l'employeur.

Depuis septembre 2021, il peut s'organiser selon 3 modalités au choix, par un accord entre l'agent et le responsable hiérarchique. Limité à 1 jour/semaine, soit toujours le même jour, soit modulable (non prédéterminé). Enfin le télétravail peut être occasionnel pour le traitement d'un dossier ponctuel (meilleure concentration de l'agent).



chiffres arrêtés au 31/12/22

À ce jour, il est difficile d'évaluer l'impact du télétravail en termes d'empreinte énergétique, technologique ou lié aux transports sans état initial de l'existant.

■ LA MISE EN PLACE DU VERSEMENT « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES » (FMD) :

Il permet aux publics n'ayant pas accès aux transports en commun, de bénéficier d'un **accompagnement financier de leurs déplacements « domicile-lieu de travail »**. Cet accompagnement était jusqu'en 2022 réservé au remboursement des abonnements aux services de transport en commun. Désormais, il s'applique aux déplacements à vélo, avec un engin de déplacement personnel motorisé tel que défini aux articles 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de

la route (trottinette électrique, gyropode, mono-roue, hoverboard), en covoiturage ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R.3261-13-1 du code du travail, à raison d'au moins 30 jours par an, sous la forme d'un forfait annuel. Au titre de 2022, **83 agents** vont bénéficier de cet accompagnement financier à l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture pour un montant de 21 200 euros.

Challenge Mobilité (en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes) - 2 juin 2022 : sont visés les déplacements en modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle jusqu'à son lieu de travail.

■ MIEUX CONNAÎTRE L'INSTITUTION ET LES DÉMARCHES-CADRE :

Projet d'Agglomération AGIR 2035 – communication aux agents :

Ouverture d'un espace dédié en ligne sur l'Intranet (avec tous les documents ressources, les contacts, le calendrier etc ...)

Nouvelle rubrique « Nouvel-le arrivant-e » :

Ouverte en 2022 sur le site Intranet, elle permet une meilleure intégration dès les premiers jours (conseils utiles, infos pratiques et contacts principaux pour le « onboarding » - lien d'accès dès la page d'accueil).

Zoom aux agents de Vichy Communauté (et des 3 villes-centres) sur la Maison de l'Habitat

(8 novembre 2022 + replay sur l'Intranet) : présentation du service Rénovation par ses agents – conseils et exemples en faveur de la réduction des dépenses énergétiques dans les logements – contacts et référents – démarches.

Zoom aux agents :

(1^{er} mars 2022 + replay sur l'Intranet) avec rappel de la démarche globale et des grands objectifs, puis un ou une cheffe de projet présentant un exemple d'action pour chacun des axes (sports, petite enfance, Gemapi, aménagements des centres-bourgs).

Webinaire :

Webinaire de sensibilisation des agents aux objectifs et à la stratégie opérationnelle du PCAET, mené par le service Transition énergétique et le SDE 03 en mars 2022.

Perspectives 2023 : projets de reprendre les visites de chantiers et de sites sur 2023 pour les agents – initier de nouveaux formats de communication interne (rencontres régulières et sur différents sites de travail, moments thématiques etc...).

■ LA SENSIBILISATION À UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Affichage « comment économiser le papier ? » :

conseils pour limiter ses impressions et diminuer sa consommation en papier. Diffusion (mails et affiches près des copieurs) : mars 2022.

Cibles : agents de Vichy Communauté + agents des communes membres du groupement de commandes sur les achats de papier.

« 7 idées reçues sur les Archives » (mai-juin 2022) :

diffusion par messagerie d'une idée reçue par semaine

Pour l'impression de documents, Vichy Communauté a recours à des encres végétales et l'utilisation de papier recyclé (Document grand public AGIR 2035) ou à minima issu de forêts gérées de façons ecoresponsable avec le label PEFC (Magazine d'information).

Le service communication essaie aussi de limiter les aplats de couleurs qui sont très énergivores.

Buffet local et de qualité :

En cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial, à l'occasion de la cérémonie des agents médaillés et retraités (29 novembre 2022), le buffet pour 250 convives a été préparé par le restaurant universitaire avec

Comment économiser le papier ?

En France, 60% des employé-e-s déplorent le nombre encore trop important d'impressions inutiles dans leur entreprise. 28 pages en moyenne imprimées chaque jour par personne, dont 4 jugées inutiles.

Et vous ?

- Mon impression est-elle vraiment nécessaire ? Non, je n'ai pas besoin d'annotation manuscrite...
- Est-ce que j'ai bien adapté le contenu de mon document à son format ? Je peux optimiser les marges, la taille de la police, les interlignes... pour réduire le nombre de pages.
- Ce document peut-il me servir de brouillon ? Oui, le verso est vide ! Non, alors je jette, dans la corbeille des déchets recyclables.
- Je peux imprimer plusieurs pages sur chaque feuille ? Je choisis les bons paramètres de finition pour mon impression.
- J'utilise le recto/verso ! Ce paramétrage est déjà installé par défaut sur la plupart des imprimantes professionnelles.
- Mon document est-il consultable à l'écran ? Oui, finalement une simple lecture à l'écran est suffisante, je n'imprime pas.

Les entreprises françaises dépenseraient plus de 400 millions d'euros par an en impressions inutiles (soit 1,2 million d'arbres abattus).

Le papier = 80% des déchets d'une administration !

La lucirole ACTION **VICHYCOMMUNAUTÉ**

Création Vichy Communauté (Communication interne) Mars 2022
Visuels : Epictura
Sources statistiques : étude Lexmark/lpsos

Pour le web, l'envoi de pièces jointes trop lourdes est évité, au profit de liens de téléchargement. Le magazine de l'agglomération, est accessible via un feuilleter calameo sur le site.

Perspectives 2023 : Création d'un nouveau support pour rappeler les consignes de tri des déchets sur son lieu de travail

des produits bio et/ou locaux (pain, fromages, fruits, légumes, viandes, jus de fruits).

Le buffet des vœux au Monde économique en janvier 2023 a lui aussi été préparé par le restaurant universitaire avec des produits locaux.

■ POUR UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

En terme de responsabilité, la réflexion a été poussée sur l'accessibilité avec un recours limité aux polices avec empattement et à ce titre, nous n'utilisons pas non plus l'écriture inclusive. En 2022, le budget a été un frein à notre démarche. La hausse du prix du papier a touché de plein fouet le papier recyclé qui est devenu très onéreux, de même que toute sorte de papier. C'est une difficulté qu'on a pu transformer en l'opportunité de trouver d'autres solutions, plus durables et éco responsables avec des communications plus ciblées et le développement de notre communication digitale.

ACTIONS PHARES 2022

- Moins de flyers
- Un agent dédié à la ligne éditoriale des réseaux sociaux
- Devis réalisés auprès d'acteurs et professionnels locaux
- Communication sur les mobilités douces et les actions portées par les services transition énergétique, environnement, PAT, espaces verts, économie, mobilité.. : Faïtes de la récup, Watty à l'école, actions du FabLab, conseillers numériques, Forum PAT, éco-paturage, mobilité, etc.
- Forte incitation à proposer des animations et manifestations écoresponsables et organisation d'évènements avec le souci de la lutte anti gaspillage, comme l'évènement phare de cette année : le carnaval.
- Articles et communiqués de presse sur toutes les actions développement durable de la collectivité
- Réunion d'information avec les élus et agents référents en communication des 39 communes pour leur présenter nos outils et travailler ensemble sur une communication plus efficace : utilisation de notre service reprographie, échanges de bonnes pratiques, réseaux sociaux, recours à l'agenda mutualisé apidagé
- Préservations de la ressource en eau : Point presse sur la thématique de l'eau et dossier dans un magazine
- Inauguration et signatures officielles avec notamment l'ouverture de France service à Saint Yorre
- Communication sur les 3000 étudiants de Vichy Campus : lancement d'un kit de la communication auprès de nos partenaires
- Communication sur la gestion des déchets : signalétique, bio déchets, centre d'enfouissement de Gaïa, ramassage des sapins..
- Économie : soirée sport entreprise, préparation des vœux au monde économique, trophées centre France, fablab..



■ DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES MIEUX ADAPTÉS AUX BESOINS ET MOINS CONSOMMATEURS

Acquisition des matériels :

Le développement durable a été pris en compte dans nos appels d'offre à travers des exigences sur les choix de matériels, notamment les écolabels spécifiques et les garanties obligatoire de 5 années minimum. Nous travaillons actuellement sur l'élargissement des questions précises qui feront l'objet de suivi tout au long de nos marchés (consommation énergétique, réparabilité, impact carbone, éco-conception des équipements..)

Wifi :

Le réseau Wifi a pu être finalisé sur nos dernières communes lauréates au programme Wifi4EU européen. Cette initiative WiFi4EU promeut la connectivité Wi-Fi gratuite pour les citoyens européens dans les lieux publics: parcs, places, bâtiments publics, bibliothèques... qui ont été ciblés par chacune des 14 communes retenues sur la communauté d'agglomération (Arronnes, Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Chatel-Montagne, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Ferrières-sur-Sichon, Le Vernet, Saint-Pont, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre, Seuillet et Vichy)



Accueil des malentendants :

Afin de permettre l'accès à l'information complète, non dégradée et en temps réel pour tous, une solution a été mise en place d'accessibilité téléphonique, nécessaire pour les sourds et malentendants. Celle-ci leur permet d'avoir le choix du mode de communication (écrit, LSF, LfPC) avec des opérateurs-relais, qualifiés pour chacun de ses accueils téléphoniques. Les agents répondent à ce public spécifique de la même manière qu'ils le font habituellement.

Recyclage des matériels :

La communauté d'agglomération a conventionné avec l'association LIBRAISOL afin de lui fournir le matériel informatique obsolète pour être trié, réparé, réinstallé avec des suites de logiciels libres, puis mis à disposition des populations en difficulté face à l'informatique ou défavorisées.

Loi REEN :

La loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) introduit l'obligation pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter au 1er janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable. Pour la mise en œuvre de notre première étape (janvier 2023), nous élaborons un programme de travail avec l'ensemble de nos services qui comprend notamment une première auto-évaluation de l'impact environnemental du numérique.

■ CRÉATION DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE ALVEA

Développée en septembre 2022 (dernière tranche du marché du site Intranet), c'est un espace d'échanges collaboratif accessible à tous (groupes projets internes et/ou externes).

Objectifs : réduire le nombre de mails et de réunions, favoriser la culture de gestion de projet ou de gestion d'équipe.

Accompagnement de chaque responsable d'espace à l'utilisation de l'outil et démonstrations aux agents demandeurs (environ 25 espaces ouverts au 30/01/2023).



■ LE DÉPLOIEMENT DES TITRES-RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS

Dans le cadre du renouvellement de son marché de titres-restaurant, **Vichy Communauté** a opté pour le dispositif « Click and Choose », lequel permet aux agents, chaque mois, de répartir leurs crédits entre la carte Pass Restaurant et les chèques papier.



Au 31 décembre 2022, sur 443 agents bénéficiaires du dispositif :

325 agents continuent de recourir aux seuls chèques papier, soit 73% des bénéficiaires.

63 agents utilisent uniquement la carte, soit 14% des bénéficiaires.

Les autres ont opté pour une répartition papier/carte sur leur espace personnel.

■ LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Sobriété énergétique

L'objectif de la sobriété énergétique est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts énergétiques en maintenant la qualité de vie des citoyens.

Depuis le mois d'octobre 2022, Vichy Communauté a adopté un plan de sobriété énergétique. La sobriété énergétique est une approche qui vise à réduire la consommation d'énergie en utilisant des méthodes efficaces et durables. Cela peut inclure l'utilisation de technologies éco-énergétiques, la mise en place de pratiques efficaces de gestion de l'énergie, la planification de la ville durable et l'éducation des citoyens sur les moyens de réduire leur consommation d'énergie. Le technicien a conseillé les services pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments Vichy + Vichy Communauté ; parallèlement, le SDE 03 conseille et réalise des diagnostics de maîtrise d'énergie (entre autres) sur demande des communes.

Décret Tertiaire

Toujours dans l'optique de réduction des consommations énergétiques, Vichy Communauté a finalisé le recueil des données de consommations énergétiques des années précédentes. Déclaration qui a été réalisée sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

L'objectif est ambitieux avec une diminution des consommations d'énergies primaire de :

40% en 2030

50% en 2040

60% en 2050

SDIE

Vichy Communauté a entamé la mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants et futurs de la collectivité. Pour ce faire, une collecte de données a été établie, regroupant des informations sur la réglementation, les diagnostics, les aspects techniques, les usages et les aspects financiers et énergétiques. Ces données sont ensuite utilisées pour élaborer stratégies et scénarios énergétiques pour les années à venir. Ces scénarios doivent être prochainement consolidés pour définir les orientations futures de la rénovation énergétique de la collectivité.



ACTION 1.2.1 DU PCAET :
« AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE
À L'ÉCHELLE DU PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE »



■ PATRIMOINE BATI ET RÉSILLIENCE FACE A LA CATASTROPHE NATURELLE

Le numéro vert « Vichy solidaire » a été réactivé en début de semaine suivant l'épisode de grêle (mercredi 6 juin). Il a été actif jusqu'au jeudi 7 juillet. Il a été tenu essentiellement par des agents de la Ville de Vichy, du CCAS de Vichy, des agents de la Ville de Cusset et de Vichy Communauté (en moyenne, 4 agents par demi-journée de fonctionnement).

Entre le 6 juin et le 23 juin, 817 appels ont été traités (sur 1528 tentatives d'appel). 167 appels traités le 8 juin, 127 le 9 juin, 93 le 10 juin.

Le N° vert a permis de donner aux administrés une liste d'artisans et d'entreprises vérifiées et assurer une veille des tentatives d'arnaques. Il a également permis d'orienter les administrés vers les structures adaptées (ADIL notamment). Il a été un moyen d'identifier les personnes fragiles et isolées et repérer les logements et bâtiments dangereux. Le n° vert a également été un moyen d'orienter les personnes sinistrées vers la cellule « relogement » (Maison de l'habitat et CCAS de Vichy). En lien avec le CTM de Vichy, le N°vert a permis la distribution aux particuliers et communes de l'agglomération des bâches fournies par le Conseil régional. Enfin, le n° vert permettait d'organiser le ramassage des tuiles et débris laissés par les administrés devant leurs maisons ou immeubles (prise en charge du ramassage par un prestataire de Vichy Communauté).

Si les politiques internes visent à améliorer le fonctionnement des services et à réduire nos consommations au sein de la collectivité, la démarche stratégique entreprise récemment autour de « Territoire Intelligent et Durable » pour Vichy et Vichy Communauté, relève à la fois de la digitalisation croissante en faveur d'une meilleure gestion du patrimoine communautaire et des usages

du numérique plus largement au service de la population. Il s'agira notamment de l'accès à de nombreuses facilités liées à la qualité de vie en ville (fluidité et sécurisation des déplacements, accès aux informations utiles au quotidien, recueil de données et amélioration de la connaissance pour anticiper les besoins de demain...).

C'est pourquoi cette démarche est présentée à l'articulation entre démarches internes et politiques publiques visant à réduire l'empreinte écologique du développement local.



■ TERRITOIRE INTELLIGENT ET DURABLE

Fin d'année 2021, une cheffe de projet a été nommée et les délibérations ont été prises pour travailler dans le cadre d'un groupement de commande entre les deux collectivités ce qui a permis, dès le 3 janvier 2022, d'initier la démarche en sensibilisant tous les cadres de Vichy et Vichy Communauté.

Pour mener à bien l'élaboration de ce projet, les élus ont déterminé les grands axes de travail.

- 1** Donner la priorité à l'aspect transition énergétique, performance énergétique des bâtiments, économies d'énergie/production d'énergie propre, diminution de l'empreinte carbone
- 2** Réfléchir à l'optimisation de la gestion de l'espace public/mobilité (développement des bornes de recharges pour véhicules électriques, stationnement intelligent, outils pour fluidifier la circulation tels les contrôles des feux, info en tant réels sur les travaux,.../ modernisation et sécurisation des différents contrôles d'accès notamment des équipements sportifs/ accompagnement de la dynamique Unesco et Terre de Jeux/ propreté urbaine,...)
- 3** Chercher à optimiser l'usage des outils déjà existants en matière de vidéoprotection et de sécurité publique
- 4** Améliorer la gestion des relations avec les usagers (GRU)/la gestion de la relation avec les citoyens (GRC)
- 5** Intégrer si possible un volet « santé » au projet
- 6** Faire en sorte que ce projet soit bien source d'inclusion sociale et non d'exclusion
- 7** Vérifier la taille/dimensionnement/pertinence du réseau et des infrastructures existantes pour mener à bien un tel projet
- 8** Travailler à une démarche numérique responsable (sécurité et souveraineté des données, interfaçage des outils entre eux,...)

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Pour dresser l'état des lieux des actions déjà existantes ou programmées dans ce domaine, ce qui a conduit à rencontrer tous les services durant le 1^{er} semestre 2022 .

Pour définir les contours du projet et le chiffrer.

En juin, deux sourçages ont été lancés pour recueillir auprès des entreprises spécialisées, l'état d'avancement des recherches en la matière et des propositions permettant d'alimenter et enrichir la réflexion de Vichy et Vichy Communauté dans le montage et le contenu de leur futur dossier de consultation « Territoire Intelligent et Durable ».

Le 1^{er} s'intéressait aux exemples de solutions innovantes qui traitaient simultanément de la réduction des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone des bâtiments, de la gestion de la consommation énergétique et de la fréquentation et des contrôles d'accès, de la gestion des services publics et de l'espace public et d'optimisation des usages d'un réseau déjà existant sur le territoire (ex. vidéosurveillance)

Le 2^{ème} avait trait au bien-être et à la santé.

Sur la base de ces éléments, des propositions de scénarios de projet de Territoire Intelligent ont été présentés en bureau communautaire qui s'est positionné en septembre. En fin d'année un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé

Perspectives 2023 : choix de l'entreprise ou du groupement dans l'objectif de mettre en œuvre la démarche « Territoire Intelligent Durable » dès 2024.

LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Le projet de territoire AGIR 2035 adopté en conseil communautaire de décembre 2021, incarne la stratégie déclinée sous forme d'un programme d'actions, autour de l'attractivité, la garantie d'une meilleure qualité de vie pour tous, l'innovation pour accélérer la lutte contre le changement climatique et la reconquête des cœurs de bourgs et de villes...

Vichy Communauté est une collectivité labellisée Territoire à énergie positive et à ce titre qui met en place de nombreuses actions en faveur de l'environnement, de l'économie et du développement durable : ombrières photovoltaïques, circuits alimentaires de proximités, tri des déchets, mobilité... Il y a une forte volonté de communiquer sur les actions pour les valoriser mais aussi pour inculquer une culture éco responsable auprès de nos habitants. C'est un point clef du projet de territoire AGIR 2035.

Face à l'accélération du dérèglement climatique, ces actions du territoire sont à mettre en lien avec notre empreinte écologique. Le parti pris adopté pour ce 10^{ème} rapport 2022 est de présenter les actions-phares du territoire selon la séquence suivante :

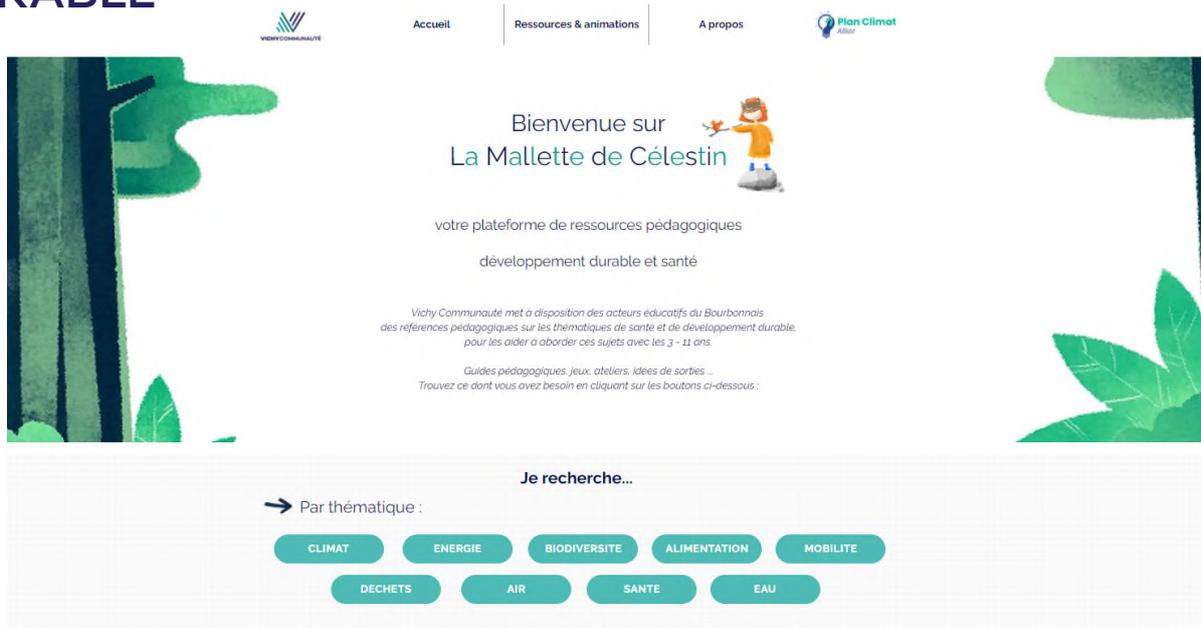
RÉDUIRE
Réduire l'impact sur
les ressources

DÉCARBONER
Décarboner pour atteindre la
neutralité Carbone

PRODUIRE
Produire de manière
responsable

Dans ce cadre et parce que c'est aussi par eux que passe l'avenir du territoire, Vichy Communauté s'emploie à contribuer à l'éducation et la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de développement durable tout au long de l'année.

SENSIBILISATION DES JEUNES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour la deuxième année consécutive, des établissements scolaires volontaires du territoire de la communauté d'agglomération ont bénéficié du programme Watty, financé par Vichy Communauté. Proposé par la société ECO-CO2 et animé par l'association Les Petits Débrouillards Auvergne, Watty s'adresse aux élèves de maternelle et de primaire. Décomposé en trois séances réparties sur l'année scolaire, le programme permet de sensibiliser les plus jeunes aux impacts de leur consommation d'énergie et aux écogestes permettant de la réduire. En 2021 - 2022, ce sont plus de 1000 enfants sensibilisés pour un total de 50 classes engagées dans le dispositif ; renouvelé pour 2022 - 2023.

L'année 2022 aura également vu émerger un outil créé par Vichy Communauté, en lien avec l'IREPS, le SDE 03 et l'Éducation Nationale : La Mallette de Célestin. Il s'agit d'un référentiel pédagogique en ligne, créé à l'initiative de l'agglomération pour faciliter la création de séquences d'animations dédiées au développement durable et à la santé par les acteurs éducatifs intervenant auprès d'enfants âgés de 3 à 11 ans. Ateliers, jeux, guides pédagogiques, affiches, concours, livrets... La grande majorité des ressources se veut accessible facilement et gratuitement. De plus, pour les écoles situées sur le territoire de l'agglomération, une page dédiée a été créée pour recenser toutes les animations scolaires proposées par Vichy Communauté. Un annuaire pédagogique est également à disposition pour faciliter la mise en lien avec les professionnels de l'éducation à l'environnement.

<https://www.lamallettedecelestin.fr/>



**ACTIONS 1.4.2 DU PCAET
« PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE » ET 1.4.3 « PROPOSER
AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES PROGRAMMES
DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU PCAET »**

RÉDUIRE LA PRESSION SUR NOS RESSOURCES

PCAET :

Horizon 2050 (référence 2015) :

- 52% conso énergétique territoire
- 69% des GES territoire
- production ENR x3

AGIR 2035 :

Réduire de 15% les consommations énergétiques du parc de bâtiments publics du territoire entre 2021 et 2026

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

ÉCLAIRAGE SUR LA QUESTION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Compétence récente pour Vichy Communauté, l'approvisionnement en eau potable est devenu un service auprès de 19 communes de l'intercommunalité : Abrest, Arronnes, Bellerive, Busset, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Cusset, Ferrières/Sichon, Hauterive, Laprugne, Mariol, Le Mayet de Montagne, Molles, Nizerolles, Le Vernet, Lavoine, Saint-Yorre et Vichy.

La stratégie du service eau potable par une approche du grand cycle de l'eau est favorable au développement durable.

L'interconnexion des réseaux :

Elle est une des mesures prises par Vichy Communauté depuis plusieurs années pour assurer une distribution de l'eau dans tous les foyers en période de sécheresse. Il s'agit de compenser des fragilités de captage ou de sources par d'autres réseaux d'approvisionnement.

Les travaux réalisés en 2021 par le SMEA ont permis de renforcer la capacité d'amener de l'eau depuis Vichy jusqu'en Montagne bourbonnaise.

Avec la répétition et l'accentuation des épisodes de sécheresse, les besoins ont approché 2000 m³/j en 2022 !



1- En situation normale, toutes les communes de la rive droite sauf Cusset, Saint-Yorre et Vichy sont alimentées par les sources de la Montagne bourbonnaise (réservoir de Ferrières-sur-Sichon : 1500 m³/j).

2- En situation de sécheresse, la station de Vichy prend le relai pour alimenter Abrest et le Vernet partiellement. Puis si besoin, Vichy alimente en plus Molles, Nizerolles, La Chapelle, Arronnes, Busset et Mariol. Enfin, en situation extrême de sécheresse (de type 2003), Vichy alimente aussi Le Mayet-de-Montagne et Ferrières-sur-Sichon. Le haut de la Montagne bourbonnaise reste alimenté par leurs sources...

Un Schéma Directeur de la Régie Eau potable

est en cours de préparation :

L'objectif n°6 du Développement Durable, inscrit à l'Agenda 2030 établi par les membres des Nations Unies est de garantir l'accès à tous à des services d'alimentation en eau gérés de façon durable. L'atteinte de cet objectif suppose la maîtrise des enjeux sanitaires liés à la consommation d'une eau de qualité et en quantité suffisante.

Au-delà des enjeux sanitaires, le fonctionnement pérenne de cette régie suppose une gestion de la ressource à

long terme, en s'adaptant au changement climatique. **En effet d'ici 2030, un déficit de 40 % des ressources en eau associé à une population en expansion ainsi qu'à une augmentation des températures conduirait à une véritable crise de l'eau.** Les enjeux liés à une bonne gestion de l'eau sont donc ici sociaux et patrimoniaux. Ils impliquent d'assurer la protection de la ressource afin de pouvoir continuer à l'exploiter, au moyen d'ouvrages de prélèvement et de production d'eau potable et à l'utiliser pour divers usages.

ACTIONS-PHARE 2022

Vers le schéma directeur de l'Eau :

Les techniciens de la Régie eau potable ont consacré les derniers mois de l'année 2022 à la constitution d'un comité de pilotage et à la rédaction d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Perspectives 2023 : consultation de bureaux d'études, en février pour un lancement de l'étude en avril, dans l'objectif de disposer d'un Schéma Directeur le plus complet possible dès 2025.

RÉDUIRE LES PERTES D'EAU ET OPTIMISER LE RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION :

Vichy Communauté a procédé l'été dernier à une analyse du vieillissement de certains tronçons de son réseau de distribution. Le scanner de chacune des canalisations (cf. photo ci-dessous) nous donnent des informations sur l'épaisseur des fontes, la vitesse de corrosion moyenne, et de ce fait, la durée de vie restante estimée pour atteindre l'épaisseur minimale admissible.

Ainsi la construction du programme d'investissement de renouvellement des réseaux les plus vétustes est plus efficiente.



Le volume de travaux sera plus conséquent (le linéaire à renouveler passera de 6 à 10 kms). L'amélioration du rendement induira des volumes d'eau à produire moins importants et des temps de consommations électriques plus faibles.

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Le service Assainissement et gestion des eaux pluviales joue un rôle majeur dans la réduction de l'impact écologique, en veillant au retour d'une eau traitée de qualité au milieu naturel, mais aussi à la bonne gestion des eaux pluviales.

Ainsi, Vichy Communauté poursuit son programme de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, qui consiste à collecter indépendamment les eaux usées et les eaux pluviales, afin de traiter les premières, et rendre au milieu les secondes. Ainsi, nous réduisons les pollutions par temps de pluie, mais aussi la consommation énergétique liée au traitement d'eaux pluviales mélangées aux eaux usées.

Réseaux séparés :

la seconde tranche de travaux a mis en séparatif le secteur des Fourneaux à Saint-Pont. Cette opération permettra d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration. De plus, l'étanchéité des réseaux est renforcée, pour améliorer le fonctionnement et réduire la consommation énergétique des ouvrages de traitement.

En 2022, 350 ml de réseau ont été rénovés en amont de la station d'épuration du Mayet-de-Montagne, supprimant ainsi l'intrusion de 50m³/jour d'eaux claires parasites.

Gestion des eaux pluviales :

Vichy Communauté s'est engagée dans le développement sur tout le territoire de techniques dites « alternatives » pour :

1 **Préserver la ressource en eau**
en favorisant l'infiltration au plus près de
là où la pluie tombe

2 **Limiter les rejets directs,**
concentrés et rapides dans les cours
d'eau (risque inondation)

3 **Préserver qualité des milieux aquatiques**
par phytoremédiation

4 **Développer la biodiversité**
dans les espaces urbains

5 **Lutter contre les îlots de chaleur**
en ville

Ces trois aménagements permettent d'infiltrer les pluies courantes, et de temporiser les pluies exceptionnelles, afin de réduire le risque inondation, mais aussi de réalimenter les nappes souterraines, de créer ou de maintenir des espaces végétalisés.



Aménagement de la noue Route des Charmes à Mariol :
augmentation du volume de rétention,
limitation du débit de fuite



Création d'un jardin de pluie Rue des Geraniums à Vichy :
infiltration de la pluie courante,
temporisation de la pluie d'orage

De plus, pour que les pratiques vertueuses de gestion durable des eaux pluviales s'appliquent à tous les propriétaires fonciers et aménageurs, les deux services Assainissement et Urbanisme, ont programmé l'insertion de règles de déracordement des eaux pluviales dans tous les PLU faisant l'objet d'une révision, à commencer par celui de la Ville de Vichy

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le territoire est riche de plus de 850 km de rivières, du simple ruisseau à la grande rivière Allier confluant avec le fleuve Loire. La préservation de ces milieux relève notamment de la compétence de gestion des milieux aquatiques Gema(pi).

Vichy Communauté conduit des actions avec ses partenaires institutionnels et financiers. Ce dispositif présente l'intérêt de mobiliser de nombreux acteurs : propriétaires, agriculteurs, exploitants forestiers, pêcheurs, collectivités. Il existe ainsi deux contrats territoriaux : Val d'Allier alluvial d'une part et affluents de l'Allier d'autre part, au sein desquels se déroule un programme pluriannuel d'actions.

Parmi ces actions, le bon fonctionnement d'un cours d'eau repose sur différents paramètres parmi lesquels figurent la morphologie d'une part, c'est-à-dire la forme du cours d'eau, ainsi que l'état des berges et de leurs boisements (ripisylve).



En 2022, Vichy Communauté a ainsi poursuivi les travaux d'entretien de la ripisylve avec l'objectifs d'enlever les arbres instables ou menaçants. Ces interventions ciblées et cet entretien préventif permettent d'éviter la formation d'embâcles qui peuvent, lors d'épisodes de crue, aggraver les risques de débordement soudain du cours d'eau.

Ces deux programmes se sont terminés, à la suite du bilan des actions réalisées en 2022.

Perspectives 2023 : le programme des actions a été élaboré fin 2022 et seront conduites durant la période 2023-2025.

Les orages du mois de juin ont accéléré ce phénomène car les forts débits ont localement déstabilisé des arbres fragiles. Ils ont pu constituer localement des embâcles importants, comme sur le Mourgon à Saint-Germain-des-Fossés, imposant l'intervention d'engins pour les retirer.

RISQUE INONDATION

Vichy Communauté mène des actions de prévention des inondations pour diminuer la vulnérabilité de son territoire et favoriser un retour rapide à la normale lorsque l'évènement se produit.

Un programme d'études préalables est en cours pour améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des cours d'eau dans un contexte de dérèglement climatique qui modifie le régime hydrologique des cours d'eau et accroît les phénomènes de précipitations intenses. Il s'agit également de

sensibiliser la population à ces phénomènes ou encore de former les acteurs de l'aménagement à une meilleure prise en compte de ces risques.

Comme il est impératif de bien gérer la crise lorsqu'elle survient, Vichy Communauté a engagé l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde pour rendre encore plus efficace une solidarité qui s'organise souvent spontanément mais a besoin, pour décupler ses effets, de structuration et d'outils.

ÉVITER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

BIODÉCHETS ET COMPOSTAGE :

Dans la perspective d'accompagner les habitants vers des solutions leur permettant de réduire le poids de leur poubelle notamment pour les particuliers qui n'ont pas accès à un jardin, le compostage partagé sur un espace vert en terrain public communal est une solution intéressante à de nombreux points de vue :

S'approprier un savoir-faire,

Se donner l'occasion d'un partage gratifiant entre voisins,

Contribuer à une meilleure gestion de son environnement et réduire les coûts de sa poubelle.



Les zones de mise en place ont été définies sur des parcelles communales adaptées à cette pratique, en partenariat avec les responsables associatifs des comités de quartier (relais du nouveau dispositif) :

Biodéchets :

Quartiers test équipés : habitat vertical Florian/Pléiade/Gambetta à Cusset ; Beauséjour et les Garets à Vichy ; Super Bellerive et Les Guynames à Bellerive-sur-Allier soit 1 000 foyers

Équipements déployés : abribacs ASTECH avec bacs 3 roues 40 litres, bioseaux (pleins ou ajourés avec sacs papier), Mémo du tri, consignes de tri et magnet.

Résultat : 2 900 kg de biodéchets déposés par les usagers soit 2,9 kg/foyer (moyenne nationale)

Perspectives 2023 : ce sera le premier bilan de cette expérimentation mais selon les estimations 2022, seraient sortis de la collecte des ordures ménagères et du traitement : 123 tonnes/an de biodéchets en apports volontaires (environ 1000 foyers), 59 tonnes en sites dédiés (Grand Marché, cuisine centrale, écoles ...) et enfin 49 tonnes en zones de compostage partagé (20% des usagers soit 400 foyers).



Compostage :

Ventes : 140 composteurs

Zone test : dotation sur le quartier de Chantemerle (Bellerive) de 37 foyers sur les 282 recensés soit 13 % des foyers équipés

Sites installés : Clos des Célestines / crèche Ilôt câlin / Résidence Domitys / Entreprise SATEL (Vichy) / Recyclerie (Cusset)

Objectif 2023 : gratuité sur les composteurs (2 000 composteurs remis contre formation préalable de ½ heure)

Réseau : adhésion en 2022 au Réseau Compost Citoyen (RCC)

RECYCLAGE DES MASQUES :

Soucieuse de l'impact environnemental et visuel provoqué par les masques jetables, Vichy Communauté a mis en place la collecte et le recyclage des masques à usage unique. Dans une démarche d'économie circulaire, écologique et solidaire, l'agglomération s'est impliquée avec la start-up Plaxtil, créée en 2019 et retenue pour sa solution : transformer

ces masques jetables en matériel scolaire. Les points de collecte à destination du public (également des agents territoriaux) ont été répartis à l'échelle du territoire. Audacie, structure d'insertion par l'activité économique, a été associée, notamment, au recyclage des masques par Plaxtil.

100 000 masques ont été collectés en 1 an
4 000 kits scolaires : tous les écoliers de CM1 / CM2 des écoles publiques de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy sont dotés d'un kit comprenant 1 règle, 1 équerre et 1 rapporteur

SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), Vichy Communauté a organisé la septième « FAITES DE LA RECUP' ».

Cette manifestation s'inscrit dans une démarche globale portée par 3 délégations d'élus (Transitions énergétique et écologique, Alimentation durable et Tri sélectif), afin de promouvoir l'économie circulaire et le réemploi sur l'ensemble du territoire.

Gratuit, cet évènement :

- initie un large public au mode de vie « zéro déchet »,
- sensibilise le grand public et, plus largement, à l'intérêt de repenser nos modes de consommation à travers une approche ludique, conviviale et collaborative,
- crée des synergies entre les différents acteurs en faveur d'une économie circulaire,
- promeut les actions de Vichy Communauté en faveur du développement durable.

C'est un temps fort, dans l'année, d'accueil et d'animation auprès des publics. Egalement, cela favorise les échanges au sein des secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.



Chiffres clés 2022

- stands d'exposition et de sensibilisation animés par des TPE et associations
- ateliers créatifs pour petits et grands autour d'objets et textiles réutilisables
- animations en lien avec la réduction des déchets.
- 2000 visiteurs sur 2 jours
- 31 intervenants (dont 12 nouveaux)
- 90 ateliers
- 4 mini-conférences
- 1 buvette solidaire

■ LA RECONQUÊTE DES CŒURS URBAINS ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

DISPOSITIF DE RECONQUÊTE CENTRE-VILLE CENTRE BOURG

Ce dispositif vise à accompagner et à soutenir les communes dans une démarche globale de redynamisation et de reconquête de leur centralité afin de favoriser leur attractivité. Cette politique participe notamment à la lutte contre l'étalement urbain. Vichy Communauté est la seule intercommunalité du Département de l'Allier à avoir engagé l'ensemble de ses communes dans ce processus.

En 2022, l'agglomération a mis en place son dispositif de soutien aux investissements communaux dans les périmètres de centralité (à hauteur de 20% et en complément de la subvention départementale). Elle a notamment

voté une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement à hauteur de 12 Millions d'euros sur ce mandat.

Vichy Communauté a signé des contrats de reconquête centre bourg, en 2022, avec les communes de Châtel-Montagne, Cusset, Seuillet, St-Yorre, St-Germain-des-Fossés, St-Nicolas-des-Biefs, Vendat, Cognat-Lyonne, Bellerive-sur-Allier, Le-Vernet-et-d'Arnonnes.



**ACTION 6.4.1 DU PCAET
« INTÉGRER LES ENJEUX ASSOCIÉS À LA REVITALISATION
DES CENTRES-BOURGS DANS LA PLANIFICATION DU
TERRITOIRE »**

ADOPTION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

C'est un document qui détermine les règles d'implantation et de format des panneaux publicitaires, des enseignes et pré-enseignes. Il vise à préserver le cadre de vie. Celui de Vichy Communauté poursuit le double objectif suivant :

La protection du cadre de vie en luttant contre les nuisances visuelles, en préservant la qualité des paysages, en intégrant les économies d'énergie.

La bonne visibilité et mise en valeur des activités et zones économiques, en lien avec la vitalité et l'attractivité du territoire.

Le RLPi a été approuvé en conseil communautaire du 16 juin 2022. Il s'applique aux 39 communes de Vichy Communauté et se substitue aux 3 règlements de publicité communaux (Cusset, Bellerive-sur-Allier et Vichy).



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

En 2022, 156 logements de propriétaires occupants ont pu être rénovés grâce au financement issu du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

78% d'entre eux ont fait appel à l'intervention d'un artisan local.

Le montant total des travaux TTC est de 3 548 638 € et représentent 2 037 884 € de subventions cumulées (Anah, Vichy Communauté, communes, Département, caisses de retraites).

La majorité des travaux entrepris par les propriétaires occupants a porté sur le remplacement ou l'installation du système de chauffage.

Une fois sur 2, le programme de travaux inclut également le changement des menuiseries. Ce chiffre important s'explique par le montant conséquent des aides du programme « MaPrimeRénov' Sérénité » pour le financement d'un bouquet de travaux (70 ou 85% d'aides publiques), nettement plus avantageux que Ma Prime Rénov' et

la valorisation des CEE dont les montants restent faibles pour ce type de travaux. En moyenne, le gain énergétique avoisine 45%.



SENSIBILISATION À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ

Le forum de l'habitat à Saint-Germain-des-Fossés le 25 mars 2022 :

Les partenaires de la Maison de l'Habitat (Service Rénovation du Parc Privé de Vichy Communauté) : l'ADIL 03 (Agence Départementale d'Information sur le logement), le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), Action Logement, des entreprises spécialisées (vente et installation de chauffages, électricité générale, vente de matériaux de construction...) et deux agences immobilières de la commune, se sont réunies lors de ce forum.



Réunion d'information à l'initiative de GRDF en mai 2022 :

La réunion avait pour but d'échanger avec les installateurs du bassin vichyssois sur les aides, obtenir leurs impressions, connaître leurs difficultés... Les conseillers de la Maison de l'habitat ont ainsi pu rencontrer 7 installateurs, 3 fabricants de chaudières, 1 grossiste et un commercial de Butagaz.

Il est ressorti un besoin d'être mieux informés sur les aides existantes à travers une réunion d'information dédiée soit très tôt le matin soit en début de soirée.

Le service rénovation du parc privé de Vichy Communauté devant le Grand Marché à Vichy :

En partenariat avec Soliha (association loi 1901, mobilisée pour favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables) qui a présenté son « truck » aménagé et adapté et qui se déplace à la rencontre des propriétaires en perte d'autonomie. Le truck comprend une présentation du mobilier adapté et des aides techniques. L'opération était en lien avec la « Caravane Cap Form' » et le dispositif Cap Form' Sénior venue sensibiliser les séniors (au 1er étage du Grand Marché).



Conférence sur la transition énergétique à Saint-Yorre et Salon de l'habitat de Vichy en octobre 2022



ACTION 2.1.1 DU PCAET
« MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PARC PRIVÉ »

■ ACCOMPAGNER LES USAGES DU NUMÉRIQUE

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Toute l'année, deux conseillers numériques sont présents à la Maison de l'Habitat de Vichy Communauté pour accompagner les administrés dans leurs démarches administratives dématérialisées mais aussi pour les aider à devenir autonome dans les usages du numérique au quotidien.

Cet accompagnement est assuré par des suivis individuels et des ateliers collectifs. Les conseillers numériques veillent à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

Les objectifs de bases sont d'apprendre à maîtriser les démarches en ligne, envoyer et recevoir des mails, utiliser un ordinateur ou une tablette, naviguer sur internet.



FRANCE SERVICES

Un espace France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Vichy Communauté possède, depuis 2019, deux équipements de proximité situés au Mayet-de Montagne et à Saint-Germain-des-Fossés. Ces espaces proposent un accueil physique et un accompagnement numérique. Depuis juillet 2022, un troisième équipement a été labellisé France Services sur la commune de Saint-Yorre et inauguré le 24 novembre 2022. Cette nouvelle structure permet de compléter le maillage du territoire dans les 3 pôles d'équilibre de l'agglomération.

FAB LAB DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

En partenariat avec l'association Le Bouillon et à destination des classes du CP au CM2 de l'agglomération, le Fab Lab a mis en œuvre des ateliers pédagogiques qui ont pour objectif de le faire découvrir aux écoliers en veillant à respecter un lien direct avec leur programme scolaire.

Les écoles de Liandon à Cusset et l'école élémentaire du Mayet-de-Montagne ont accueilli cette animation pédagogique à titre expérimental tout au long du mois de mai 2022. Les élèves ont pu utiliser une technologie et des outils de commande numérique comme la découpe laser. Le projet leur a également permis de se familiariser avec des notions de programmation et de codage. Face au succès rencontré par ce projet, il a été étendu aux autres écoles de l'agglomération dès la rentrée 2022-2023.



DÉCARBONER ET STOCKER LE CARBONE

Le projet de territoire « AGIR 2035 » contribue à développer la transition énergétique et écologique qui est l'un de ses trois piliers stratégiques.

DÉCARBONER

■ SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements sur le territoire constituent un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale mais aussi environnemental.

Comment apporter des solutions de mobilité plus sobres, fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération ?

La Politique Globale des Déplacements (PGD), le volet mobilité du SCoT, visent à proposer des solutions alternatives à l'utilisation systématique de la voiture.

Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied, sont souvent plus adaptés, beaucoup plus économes et parfois plus efficaces. Mais les espaces

urbains et périurbains ne recouvrent pas les mêmes besoins de mobilité. En dehors du cœur urbain, c'est une meilleure articulation entre urbanisme et déplacement qui rendra la voiture moins indispensable.

ACTIONS-PHARE 2022

Action n° 7 « Améliorer l'intermodalité à l'échelle du territoire »

Sous l'impulsion des Régions, chefs de file de l'intermodalité selon la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), des réflexions ont débuté en vue de définir de nouveaux bassins de mobilité. Ces bassins devront constituer des espaces de dialogue pour favoriser l'articulation et la complémentarité des offres et services de mobilité locaux en s'affranchissant des frontières administratives entre les territoires.

La Région AuRA et Vichy Communauté ont signé en décembre 2022, une convention pour la coordination des services de transport routiers non urbains et scolaires, à l'intérieur et à proximité du ressort territorial.

Perspectives 2023 : la définition et les contours précis du bassin de mobilité auquel le territoire communautaire sera intégré seront officialisés au premier semestre.

Action n° 8 « Déployer des itinéraires cyclables planifiés » :

Le « Plan vélo » adopté en 2018 s'articule au volet territorial d'AGIR 2035. Ce plan vise notamment à aménager des itinéraires structurants et sécurisés pour mailler le territoire. L'année 2022 a vu l'ouverture de linéaires cyclables supplémentaires :

- Connexion des villes de Vichy et Cusset par l'aménagement de l'avenue de Vichy (CF VISUEL)
- Connexion du Pôle d'échange intermodal à l'entrée Sud de la Ville de Vichy ; cet aménagement préfigure la prochaine connexion de la Ville d'Abrest au cœur urbain.
- Début des travaux de connexion entre Vichy et Bellerive-sur-Allier par l'aménagement de l'avenue de Vichy. Au-delà d'une piste cyclable, les travaux ambitionnent une requalification globale et qualitative de cette entrée d'agglomération majeure.

Perspectives 2023 : travaux de 2 nouvelles liaisons cyclables structurantes (liaison Charmeil/Vichy et liaison Le Vernet/Vichy).



Boucle des Patrimoines :

Une quatrième boucle thématique est ouverte depuis l'été 2022, à l'image des trois lancées concomitamment à la Voie Verte ou « Via Allier » qui traverse, depuis 2020 le territoire communautaire du Nord (Billy) au Sud (St-Yorre) sur 27 kilomètres le long de la rivière Allier.



Perspectives 2023 : une 5ème boucle locale thématique à partir de la Voie Verte Cette boucle de 22 km, située au Nord du territoire, portera sur la découverte d'un riche patrimoine bâti et naturel.

Reliant les communes de Billy, Saint Germain-des-Fossés et Creuzier-le-Vieux, les pratiquants pourront découvrir ou redécouvrir la forteresse du Moyen Age, le Prieuré clunisien et autres églises ou sites mérovingiens.

Pour l'entretien de la voie verte, les visites de contrôle s'effectuent à vélo afin de ne pas émettre de GES et réduire les nuisances sonores qui pourraient avoir un impact négatif sur la faune. De plus, des consignes sont données aux prestataires afin de limiter au maximum leur impact lors de leurs interventions dans cet espace naturel (favoriser l'utilisation de matériels électriques, faire très attention aux risques de pollution du milieu, utiliser des huiles Bio).



Action n° 9 « Développer les services en faveur des cyclistes » :

LE VILLAGE VELO

Doublement en 2022 de la flotte de vélos à hydrogène, disponible à la location l'été à la « Rotonde »

Ce sont désormais 20 bicyclettes qui font la joie des habitants et des touristes qui veulent allier balade et découverte environnementale.

LES VIVELO en VLS bientôt en électrique ?

L'utilisation des vélos disponibles sur 7 sites implantés dans le cœur urbain se confirme. (CF infographie) Les utilisateurs, réguliers ou non, attendent l'assistance électrique pour encore faciliter leurs déplacements. La détermination de la faisabilité technique est travaillée depuis septembre.

Perspectives 2023 : éventuel déploiement.



**ACTION 5.2.1 DU PCAET
« DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ACTIVE »**

■ VALORISER LE SICHON EN CŒUR URBAIN

En 2022, il a été décidé de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour permettre, à terme, l'acquisition des parcelles de berges, jusqu'au milieu du lit de la rivière pour devenir propriété publique. Cette

étape est un préalable indispensable à la réalisation de ce projet qui s'étend sur plus de 4 km de long, englobant des morceaux de plus de 100 propriétés riveraines appartenant à plus de 650 propriétaires identifiés.

■ ECOPÂTURAGE DE LA BOUCLE DES ISLES

Le pâturage à la Boucle des Isles, permet d'éviter des passages mécaniques fréquents et aussi de préserver la biodiversité en évitant le tassement des sols (protection de la vie microbologique du sol), en évitant la destruction de la faune lors des interventions mécanisées, en favorisant la présence d'une faune qui est propre aux prairies pâturées dont certaines espèces sont en voie de disparition du fait des pratiques agricoles intensives et de la réduction des ressources nutritives. De nombreuses espèces de Scarabées bousiers, voient leur population décliner en Europe du fait de la réduction constante des espaces pâturés mais aussi du fait de l'utilisation d'intrants chimiques

(engrais, pesticides) qui sur les parcelles gérées par l'agglomération sont prohibés. De plus, les prairies sont riches d'une grande diversité floristique qui est favorisée par cette action de pâturage.



■ ESPACES NATURELS SENSIBLES : FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



En matière d'équipement du site, l'escalier de la Balade de l'Azuré, des barrières installées pour préserver le site des véhicules motorisés, ont subi des dommages, parfois répétés. Les réparations ont été laborieuses, au regard de l'explosion des coûts du bois et du manque de stocks, liés à la crise économique mondiale.

En 2022 a commencé le nouveau programme d'actions à 3 ans de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la côte Saint-Amand, notamment avec un objectif de remise à jour d'inventaires de biodiversité.

La fin du programme d'actions à 2 ans de la boire des Carrés, a donné l'opportunité à Vichy Communauté de s'interroger sur l'avenir de cette zone humide face à l'impact du réchauffement climatique. Après le constat de 4 années sèches, dont seule 2021 a connu une météorologie normale le comité de gestion du site a entériné la rédaction d'un plan de gestion stratégique à 10 ans sur le modèle de celui approuvé par les élus, en 2021, s'agissant de l'ENS de la Côte Saint-Amand.

Cette stratégie à 10 ans vise à mieux appréhender les effets du changement, au regard d'autres sites à l'échelle du bassin de la Loire et de même nature (zone humide et ripisylve), en améliorant le partage de la connaissance et des expérimentations d'adaptation conduites au sein du bassin.

Sécheresse 2020



Année normale 2021

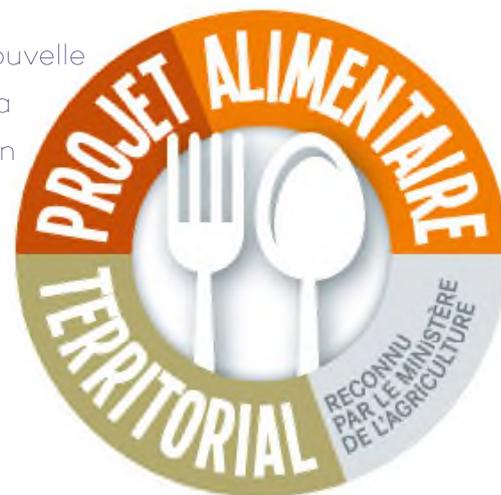


Perspectives 2023 : le programme d'actions à 3 ans (2023-2025) engagera notamment la reprise du chenal reliant rivière et boires pour améliorer la connexion lors des épisodes de crue ; une meilleure sensibilisation des publics aux enjeux de préservation de ce réservoir de biodiversité, constitutif de la trame verte et bleue du territoire ; une sensibilisation nouvelle au respect du site (face aux incivilités) fortement fréquenté depuis la pandémie COVID (mieux s'approprier les objectifs d'un ENS).

ALIMENTATION LOCALE, SAINE ET DE QUALITÉ

Suite aux deux années de COVID et au recrutement d'une nouvelle animatrice début 2022, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a repris activement ses actions en faveur d'une alimentation en circuits courts, locale, saine et de saison.

ACTIONS-PHARE 2022



Afin de répondre aux enjeux du développement durable, de nombreuses missions sont tournées vers la réduction du gaspillage alimentaire. En effet au cours de cette année, 4 communes supplémentaires (Le Vernet, Magnet, Saint-Rémy-en-Rollat et Saint-Pont) ont été accompagnées pour réduire le gaspillage alimentaire au sein des cuisines et dans les assiettes des écoliers. La suite de cet accompagnement se traduit par la création d'un réseau des cuisiniers sur Vichy Communauté ainsi qu'une nouvelle session de sensibilisation pour 4 à 6 communes en 2023.

Des ateliers culinaires autour de la consommation de produits locaux et de saison, moins émetteurs de gaz à effet de serre liés au transport, ont été réalisés dans les centres sociaux du Mayet-de-Montagne, de Cusset et à l'Épicerie Solidaire de Vichy.

Les lieux-test agricoles :

Ce dispositif est un levier pour le PAT afin d'inciter l'installation et la production alimentaire locale et répondre aux enjeux du développement local et d'autonomie alimentaire. Le lieu-test de Laprugne a accueilli un nouveau testeur en maraichage biologique et un deuxième lieu-test est en cours de création en cœur urbain à Cusset.

Perspectives 2023 : Vers une boutique de producteurs locaux : Toujours dans cette optique de consommer des produits locaux qui permettent de diminuer une partie des impacts par rapport à la consommation de produits issus des filières longues, le PAT travaille à l'émergence d'un magasin de producteurs avec des producteurs du territoire. Le projet pourrait voir le jour d'ici la fin d'année 2023.

La sensibilisation à une alimentation locale, de qualité et respectueuse de l'environnement :

Engagement phare du PAT, le 5ème Forum de l'alimentation s'est tenu les 24/25 et 26 novembre.



Les enfants de 18 écoles ont pu assister à une **représentation théâtrale** et participer à des ateliers autour des légumes anciens/ de saison, la cuisine anti-gaspi, le pain... Une dégustation de produits locaux cuisinés par l'IFI 03* a été réalisée au Grand Marché de Vichy un samedi matin afin de sensibiliser la population.

* Institut de Formation Interprofessionnel d'Apprentis (consulaire)



**ACTION 6.2.1 DU PCAET
« METTRE EN RELATION LES PRODUCTEURS ET LES
CONSOUMATEURS AUTOUR DU PAT »**

■ PROMOUVOIR LA PRÉVENTION SANTÉ ET ORGANISER LES SOINS

Permettre à tous de vivre en bonne santé le plus longtemps possible et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable. La santé ne se limite pas à l'offre de soins mais comporte tout un volet lié à la prévention qui passe par la mobilité, l'activité physique, l'environnement, la qualité de l'air, la qualité de vie au travail, le logement...

Le Contrat Local de Santé (CLS) de Vichy Communauté est très transversal. Il permet de renforcer les liens entre l'Agence Régionale de Santé, les collectivités et les partenaires qui s'engagent sur ces actions.

Fort de son articulation avec le Projet régional de Santé et le Plan régional Santé-Environnement d'Auvergne Rhône-Alpes, le CLS a vocation à s'inscrire en adéquation avec d'autres projets de territoire tels que le City Lab, le Contrat de Ville, le Projet Alimentaire Territorial ou encore le Programme de réussite Éducative.

ACTIONS-PHARES 2022

ORGANISER LES SOINS, UNE PRIORITÉ POUR LA SANTÉ

La démarche de l'amélioration de l'offre de soins fait partie des axes du Contrat Local de santé (CLS) et du projet de territoire Agir 2035 de Vichy Communauté.

En 2022, une **Maison de Santé**, labellisée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), a été ouverte sur Saint-Yorre, construite à l'initiative de la commune et cofinancée par l'État, le Conseil régional, le Département et Vichy Communauté. Elle regroupe des dentistes, médecins généralistes, gynécologue, sage-femme, psychologues, infirmiers et kinésithérapeutes.

Depuis l'été 2022, à Vichy, le Pôle Santé Arlequin héberge la Maison médicale de garde. Il est géré par Vichy Habitat qui loue des espaces à une orthophoniste, une psychologue, une psychomotricienne, une orthoptiste, un médecin généraliste, des infirmières de coordination (AZALEE), une infirmière de pratique avancée en psychiatrie, la Ligue contre le Cancer, ainsi qu'à la CPTS Vichy Val d'Allier



COVID-19 : VACCINATION DANS L'AGGLOMÉRATION

#VaccinationVichySolidaire



Jusqu'en 2022 compris, Vichy Communauté a coordonné la vaccination à Vichy, au Mayet-de-Montagne, à Saint-Yorre et à saint Germain-des-Fossés

Journée santé pour les seniors

Le dispositif « Je fais le choix de prendre soin de moi » s'est déroulé sur 4 journées pour les plus de 65 ans. Cette opération portée par l'Université Clermont Auvergne et le CityLab, dans le cadre du Contrat Local de santé, a proposé un bilan de santé gratuit. Les personnes âgées pour lesquelles une fragilité a été identifiée sont recontactées par les équipes. C'est aussi l'occasion d'échanger avec le réseau du bien vieillir : associations, CCAS, conseillers numériques, médiathèques...



PROMOUVOIR BIEN-ETRE ET SANTE ENVIRONNEMENT

Semaines de la santé mentale

Le 15 octobre, Vichy Communauté a organisé une balade Bien-être dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale

En parallèle la médiathèque universitaire et le pôle universitaire de Vichy Communauté ont organisé des expositions et ateliers sur la santé mentale chez les jeunes.



Savoir rouler à vélo

En partenariat avec la ville de Vichy, l'agglomération et son Citylab ont porté le projet « savoir rouler à vélo » qui a abouti à une journée civique le 4 juin 2022. Les enfants ont pu disposer d'une flotte de vélos prêtée à des familles en situation de précarité.

Petite enfance et activité physique

L'agglomération s'est engagée dans la démarche de projet PACAP (ARS) : « petite enfance, alimentation, corpulence et activité physique ». L'année 2022 a été marquée par une phase de diagnostic avant le programme d'actions en 2023.

Perspective 2023 : Toujours dans le cadre du Contrat Local de Santé, Vichy Communauté et le CCAS de Vichy ont créé une unité de soin « Mobil'Santé » qui va se déplacer de commune en commune dès janvier. Cette unité propose consultations, prévention, dépistage et... information.



Parcours fraîcheur en cœur urbain face aux îlots de chaleur

L'opération « 2h pour comprendre » a été proposée dans le cadre du partenariat construit avec le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne. Elle a eu lieu le mardi 28 juin à Vichy en deux temps : avec un parcours fraîcheur dans la ville puis une conférence-table ronde « 2h pour comprendre : santé et cadre de vie, comment s'adapter au changement climatique ? »



STOCKER LE CARBONE

■ RENATURATION EN VILLE

COMMANDE PUBLIQUE, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

En 2022, l'ingénierie mutualisée des espaces verts de Vichy-Vichy Communauté, a inscrit de manière désormais systématique, une clause environnementale dans la rédaction des appels d'offres : tri des déchets, réduction des pollutions, sonores, émission de GES, utilisation de matériels électriques, huiles biologiques, intrants bio-sourcés, emploi en insertion par l'économie...

L'entretien des espaces verts communautaires se fait au plus près des besoins des usagers. La gestion est différenciée ce qui permet le maintien de la biodiversité en réduisant les interventions mécanisées et permet aussi de réduire les émissions de GES.



(RE)PLANTER ET PRÉSERVER L'ARBRE EN VILLE

Dans les centres de loisir de Turgis (Cusset), des Garêts (Vichy) et de Saint-Germain-des-Fossés des arbres ont été plantés (puits de carbone) avec des espèces locales. Elles sont choisies pour favoriser le développement de la biodiversité car celles-ci sont des biotopes pour de nombreux insectes et oiseaux à l'inverse des espèces exotiques où la biodiversité est moindre voir quasi inexistante. De plus, les intrants utilisés pour leur plantation sont respectueux de l'environnement (tuteurs en bois non traité, amendement de fond à base de corne broyée).



Dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur, la Ville de Vichy a installé une série de capteurs thermiques et hygrométriques depuis 2 ans, permettant à chacun de suivre en temps réel les températures et d'identifier des oasis de fraîcheur sur Vichy et son agglomération. Ces données sont collectées et analysées afin de mieux comprendre l'évolution du climat à une échelle locale et de bénéficier des outils pour construire la ville de demain notamment par une meilleure connaissance des essences d'arbres les mieux adaptées au changement climatique.

De façon générale, le patrimoine arboré est géré de façon rigoureuse afin de maintenir dans un bon état sanitaire et de sécurité l'ensemble du patrimoine. La préservation des sujets remarquables tels que le peuplier noir de la Boucle des Isles est un exemple de préservation de la diversité spécifique et génétique.

De plus, la présence des arbres est prise en compte dans les aménagements afin de les préserver : un arbre adulte est un biotope très important.

ÉQUIPEMENT SPORTIF DE LA BOUCLE DES ISLES ET DU CENTRE OMNISPORTS

Dans le cadre de la rénovation de nos infrastructures sportives, lorsque de l'éclairage est présent, ceux-ci sont rénovés avec des technologies LED économes en énergie, cas en 2022 de la rénovation du terrain de Rugby au complexe sportif de la boucle des isles.

De plus, les systèmes d'arrosage sont modernisés, les variétés de gazon sélectionnées afin de permettre l'optimisation de l'arrosage et ainsi réduire notre impact sur la ressource en eau.

Enfin, l'approche de l'entretien des terrains de sport est agronomique afin de limiter les besoins en intrants, en favorisant la vie microbologique du sol, en utilisant des engrais et amendements organiques bio-sourcés.

Enfin, nous expérimentons de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement pour protéger nos gazons sportifs des maladies cryptogamiques, tels que des mélanges de bactéries.

■ ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : LE COMPTE À REBOURS A DÉBUTÉ

Mesure phare de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, l'objectif de zéro artificialisation nette, fixe une nouvelle étape en matière de consommation d'espace à des fins d'urbanisation.

Le ZAN tend à interdire toute artificialisation nette des sols sur une période donnée.

L'artificialisation de nouveaux espaces sera conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés.

Il s'agit d'un objectif à atteindre à moyen terme, en 2050, qui impliquera une réduction progressive, par tranche de dix années, des surfaces à artificialiser.

Pour les dix prochaines années (2022-2031), la loi a fixé un objectif de réduction de 50 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle observée au cours des dix années précédentes. Le point de départ de cette trajectoire est 2021.

Cette loi a un impact fort en matière de planification et devra être traduite dans les documents en suivant les échéances suivantes :

2024

intégration des objectifs dans le SRADDET

2026

intégration des objectifs dans le SCOT

2027

adoption dans les PLU

Cette trajectoire invite à s'interroger de manière transversale sur la stratégie à adopter par la collectivité qui doit dès à présent être un fil conducteur des actions futures.

PRODUIRE DE MANIÈRE RESPONSABLE

■ S'APPUYER SUR LA PLANIFICATION URBAINE

Le territoire de Vichy Communauté est désormais intégralement couvert par des documents d'urbanisme. Le service Urbanisme de Vichy Communauté instruit les actes de toutes ses communes membres.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption du PLUi valant SCoT de la Montagne Bourbonnaise lors du conseil communautaire du 31 mars 2022, achevant ainsi la couverture du territoire par la planification. Le socle du PLUi repose sur 3 grands axes :

- Créer un contexte favorable au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants
- Préserver et développer les ressources du territoire dans une logique de gestion durable et raisonnée
- Faire du tourisme vert un pilier du développement territorial de la Montagne Bourbonnaise.

Le droit de préemption urbain a été instauré sur l'ensemble des communes couvertes par ce PLUi, outil qui permet d'avoir de la visibilité sur les mouvements des biens et les valeurs immobilières mais également d'ouvrir la possibilité de préempter.

Les documents d'urbanisme en vigueur ont nécessité des ajustements en vue d'améliorer leur application ou d'intégrer une approche environnementale plus vertueuse.

ACTIONS-PHARE 2022

Modification du PLU de Vichy notamment pour :

- matérialisation du périmètre du cœur de bien UNESCO,
- création d'une OAP relative au Sichon en cœur urbain.

Dans le cadre du périmètre UNESCO, un périmètre délimité des abords (PDA) a été créé qui doit permettre une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux ainsi qu'une meilleure appropriation et compréhension de la gestion des abords par les habitants.

Modification du PLU de Bellerive-sur-Allier :

partie nord du site du sporting-tennis (nouvel équipement public à enjeux patrimoniaux et paysagers).

Modification du PLU de Cusset notamment pour :

- remaniement du règlement (encadrant le développement commercial, l'implantation en cœurs d'îlot, la qualité du cadre de vie, le stationnement),
- modification des éléments protégés du patrimoine.

Perspectives 2023 : 8 procédures d'évolution qui sont engagées dont la révision du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat dernier document qui doit se mettre en compatibilité avec les orientations du SCOTpaysagers).

■ S'ÉPANOUIR AVEC DES LOISIRS PLUS SOUTENABLES

AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES BASES DE LOISIRS

L'axe de la rivière Allier constitue la colonne vertébrale du territoire de Vichy Communauté. Les espaces naturels situés le long de la rivière, au sud (à Saint-Yorre et à Abrest) et au nord (à Saint-Germain-des-Fossés et à Billy) représentent des leviers pour l'aménagement d'espaces de loisirs attractifs et structurants pour l'agglomération.

En 2022, le réaménagement de la **base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés** s'est poursuivi par la reprise des berges des deux plans d'eau et du Mourgon, la création de chemins de promenade, parkings, zones de pique-nique, aires de pêche et de détente. Dans la perspective d'ouvrir au public prochainement, des échanges ont eu lieu pour identifier les futurs gestionnaires de ces sites.





Perspectives 2023 : végétaliser les espaces qui ont été remaniés et rénover les espaces bâtis pour créer sanitaires, snack et logements. Un projet complémentaire émerge pour couvrir d'ombrières photovoltaïques les deux parkings ainsi que l'ancien hangar vétuste qui sera démolit et reconstruit à l'identique.

Le réaménagement de la **base de loisirs de Saint-Yorre** qui s'est déroulé sur l'année 2022, permet de ré-ouvrir la ville sur sa rivière.

La rive gauche a été renaturé en ouvrant le paysage sur le cours d'eau. Le reprofilage en pente douce vers la rivière permet désormais de déambuler en profitant de plusieurs pontons de contemplation. Un escalier sécurise l'accès à la plage de galets.

Les espaces déjà existants ont été remis en valeur (zone d'équipements sportifs, piscine...) ou requalifiés (camping, berges...) tout en réduisant la vulnérabilité du site au risque inondation :

- Démolition de bâtiments en dur (buvettes et local WC) ;
- Réaménagement du périmètre du camping, remplaçant la clôture irrégulière, dégradée et discontinue par une clôture transparente d'un point de vue hydraulique, parallèle au sens d'écoulement du fleuve ;
- Implantation d'habitats singuliers

rapidement évacuables, minimisant la création d'embâcles en cas d'inondation et sans augmenter la capacité initiale du camping ;

- Conception d'aménagements transparents à la montée des eaux : particulièrement vulnérable, l'ancienne guinguette a été remplacée par une pergola à la structure fine et élancée capable de supporter un débordement du cours d'eau. L'ensemble des structures « en dur » sont évacuables rapidement en cas d'identification d'un risque de crue.

■ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

Le développement touristique de l'agglomération combine les actions de son opérateur Vichy Destinations avec celles portées directement par Vichy Communauté. Les actions mises en œuvre découlent d'AGIR 2035 et plus spécifiquement du schéma de développement touristique et du schéma de cohérence des activités de pleine nature.

ACTIONS-PHARE 2022

Montoncel :

Sur le plan touristique, l'année a été marquée par la poursuite de la réflexion sur le projet d'aménagement du site de Montoncel visant à faire de ce site un haut lieu de la pratique de l'espace VTT Grand air, le plus grand espace VTT de France. La localisation des hébergements projetés a été revue : plutôt racheter et transformer en gîte un bâtiment existant, à la place de la construction de 3 modules de 12 lits, aurait un moindre impact sur le cadre naturel du site. Ces réflexions sont désormais liées à un autre projet porté par le Conseil Départemental de l'Allier : l'aménagement du sommet du Montoncel. L'ensemble de ces projets doit être mis en cohérence.

Perspectives 2023 : en Montagne

Bourbonnaise, sur le site de la Loge des Gardes, la communauté d'agglomération veillera à l'acquisition de l'immobilier début 2023 et permettra d'envisager un nouveau programme de développement global du site.



Panorama des Hurlevents :

Par ailleurs, l'étude de valorisation du site des Hurlevents (panorama à l'entrée de l'ENS de la Côte Saint-Amand) a été menée à son terme, avec la communauté d'agglomération comme coordinateur du groupement de commande constitué avec les communes d'Abrest et du Vernet. Le projet d'aménagement proposé s'articule bien avec le plan de gestion de l'ENS. Les collectivités impliquées disposent d'un ensemble de scénarios qui pourraient voir le jour au gré des dispositifs et opportunités de financement.

Vichy Communauté accompagne activement les communes concernées par la candidature à l'inscription du patrimoine mondial de l'UNESCO portée par la Fédération des sites Clunisiens. La sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux sur le patrimoine est aussi passée par la mise en place de circuits en bus à l'occasion des journées du patrimoine 2022, qui ont vocation à être reconduits.



Base de loisirs Saint-Clément :

Le développement se poursuit après 1M€ d'investissement depuis 2016, notamment pour les travaux du parc aventure, du sentier, du snack et l'acquisition des mobiliers...

Nouveautés 2022 : de nouveaux parcours aventure ont été créés, agrémentés d'obstacles sportifs (parcours Ninja) et loisirs (parcours Yéti). Un espace extérieur a été aménagé pour les activités lasergame, paintball et gellyball.



Recensement du patrimoine des communes:

Il s'est poursuivi, en intégrant dans le SIG des informations complémentaires sur des thématiques phares du territoire :

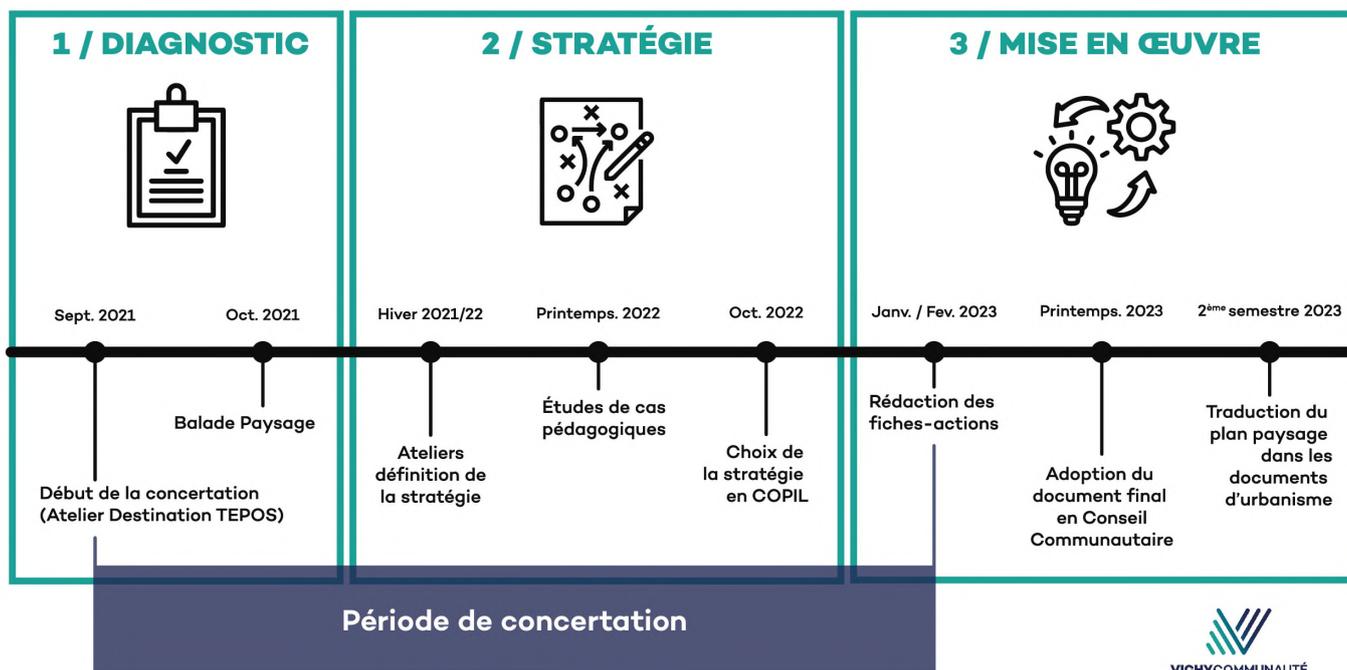
- le tacot (ex-chemin de fer de Roanne à Vichy),
- la période médiévale, la via Sancti Martini et l'histoire clunisienne

■ PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Initiée en 2021, la démarche d'élaboration du Plan Paysage pour la Transition Energétique de Vichy Communauté suit son cours. L'objectif : garantir l'atteinte des objectifs productifs fixés dans le PCAET de Vichy Communauté (2021), soit la multiplication par trois par rapport à 2015 de la production d'énergies renouvelables

sur le territoire ; tout en respectant le cadre de vie et de vue des habitants du territoire. La concertation est à la base du processus. Pour les 3 phases d'élaboration, les 3 comités (élus, citoyens et experts) travaillent ensemble pour que ce futur plan corresponde à une vision réaliste et vécue du territoire.

DÉROULÉ DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN PAYSAGE POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE



L'année 2022 a permis de faire émerger une stratégie par typologie d'espaces ; le but étant de décliner chaque filière ENR selon les contraintes propres à chacun, dans le respect de l'environnement et du paysage.

En complément des ateliers, Vichy Communauté a invité les comités au visionnage d'un documentaire sur le bois-énergie dans le Livradois-Forez au Cinéma l'Etoile Palace à Vichy.

Perspectives 2023 : dernière et troisième phase d'élaboration avec la rédaction de fiches-actions associées aux espaces pressentis pour l'implantation d'énergies renouvelables. A terme, à l'issue de l'adoption du document final en Conseil Communautaire, ces fiches-actions seront traduites dans les documents d'urbanisme.

ACTION 3.1.1 DU PCAET
« PLANIFIER, COORDONNER, ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE »

ACTIONS-PHARE 2022

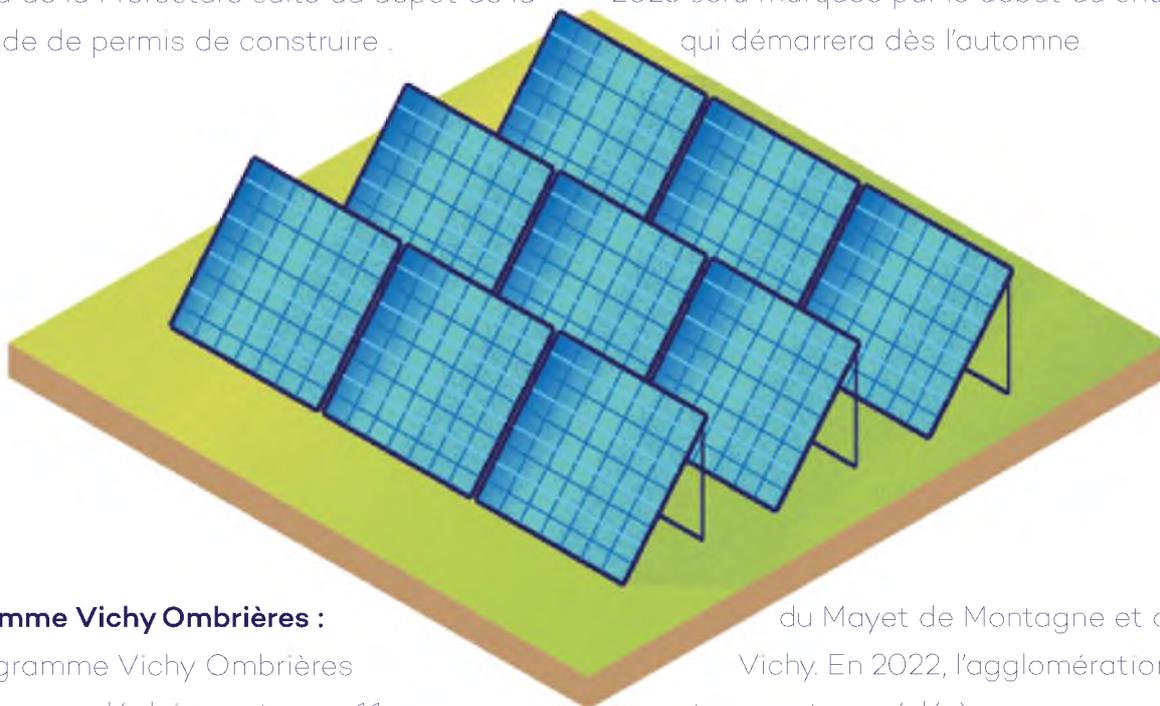
La centrale photovoltaïque solaire :

En 2022, le projet de centrale photovoltaïque au sol sur les délaissés aéroportuaires de Charmeil a avancé notablement :

Vichy Communauté a obtenu en juillet 2022 l'accord de la Préfecture suite au dépôt de la demande de permis de construire .

Le projet figure parmi les lauréats de l'appel d'offres multiénergies de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ; permettant ainsi de fixer le prix de rachat de l'électricité produite par la future centrale.

2023 sera marquée par le début du chantier qui démarrera dès l'automne.



Programme Vichy Ombrières :

Le programme Vichy Ombrières continue son déploiement avec 11 ombrières installées sur les communes d'Abrest, de Bellerive, de Cusset, de Nizerolles,

du Mayet de Montagne et de Vichy. En 2022, l'agglomération a notamment procédé à un versement en compte courant d'associés à hauteur de 124 886 €.

Le Pôle Enfance de Bellerive :

Dès 2017, Vichy Communauté a favorisé l'émergence d'un collectif citoyen porteur de projets d'énergie renouvelables dans le cadre du dispositif TEPOS financé par la Région. La SCIC Com.TOIT est née et a grandi grâce à ce collectif d'acteurs. Elle est une société coopérative créée par des habitants de l'agglomération de Vichy Communauté qui portent des projets responsables et coopératifs réunissant citoyens, collectivités et acteurs économiques du territoire. L'EPCI Vichy Communauté est devenu coopérateur

en souscrivant à l'équivalent de 80 parts sociales en 2019.

En 2022, le toit du pôle enfance de Bellerive a été équipé en photovoltaïque et inauguré le 21 mai. Ce bâtiment, propriété de Vichy Communauté, a ainsi accueilli la seconde centrale en service sur le territoire. En production depuis le 15 mars 2022 - 200 m² de panneaux - c'est une production de 40 MWh/an. Egalement, le toit du Grand Marché de Vichy a été équipé avec 592 panneaux pour une production estimée à 256 MWh/an.



ACTION 3.2.1 DU PCAET

« AUGMENTER LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE »

Perspectives 2023 : la SCIC Com.Toit espère pour le printemps, le raccordement par ENEDIS des panneaux PV installés sur le toit du Grand Marché de Vichy. Soit la troisième centrale photovoltaïque de la coopérative citoyenne sur bâtiment public après la cuisine centrale de Cusset et le pôle Enfance de Bellerive.

■ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE VICHY COMMUNAUTÉ ET ENGIE SOLUTIONS

En octobre 2022, Vichy Communauté et Engie Solutions ont signé ensemble une convention de partenariat portant sur la réalisation d'une étude d'opportunité concernant la récupération de la chaleur émise par l'activité de la STEP de Vichy-Rhue en vue d'alimenter une boucle énergétique locale à l'échelle de la zone d'activités.

À travers cette expertise, l'objectif est d'identifier si le gisement en calories de la STEP et les besoins des entreprises de la ZAE en chaleur et/ou en froid peuvent être en adéquation pour développer une boucle thermique locale et vertueuse.



ACTION 3.2.9 DU PCAET
« DÉVELOPPER LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE SUR PLUSIEURS SITES DU TERRITOIRE »

■ PRODUIRE DE LA COHÉSION SOCIALE PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Vichy Communauté a intégré une clause d'insertion dans l'ensemble de ses marchés publics, marchés de prestation, de travaux, de fourniture, ou marchés réservés. A ce titre, il a été prescrit 15 835 h d'insertion sociale en 2022, ainsi que 21 996 h pour les marchés réservés soit en tout 37 831 h.

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Bras armé de Vichy Communauté en matière d'insertion professionnelle, notamment au bénéfice de ceux les plus éloignés de l'emploi, ce PLIE traduit la volonté des élus d'accompagner en partenariat avec l'Etat et le département de l'Allier, les publics en difficulté en favorisant leur employabilité. Durant leur parcours de vie, ces personnes ont le plus souvent rencontré des difficultés de santé, économiques, familiales ou d'accès à la formation.

Une contribution financière est apportée aux structures de l'insertion par l'activité économique, chargées de garantir un maximum d'activité aux bénéficiaires et de les conduire durablement sur le chemin du retour à l'emploi : jeunes de -26 ans avec

une faible qualification ou sans expérience professionnelle ; personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique, demandeurs d'emploi de longue durée, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, réfugiés.

En 2022, le poste de chargée relation-entreprise mutualisé a été reconduit (et financé) permettant de mettre en relation les entreprises et les chantiers d'insertion : 52 visites d'entreprises avec les salariés en insertion ont été réalisées. 150 offres d'emploi ont été collectées - 18 CDD ont été signés. 38 périodes de mise en situation en milieu professionnel ont permis à des salariés de trouver leur voie.

Chantiers

Des chantiers d'insertion dont le cœur d'activité est le réemploi ou le recyclage, ou le maraichage bio :

Vichy Communauté consacre plus de 120 000 € à accompagner les associations SIEL, Avenir, Jardins de Cocagne, et E2D. En 2022, ce sont plus de 240 salariés qui ont travaillé dans ce champ d'activité de l'économie sociale et solidaire. Pour une meilleure qualification, chacun des salariés œuvrent à tous les postes que génère le chantier d'insertion et développe un esprit d'équipe, nécessaire dans le monde du travail par la suite.



De plus, chacun des salariés sait qu'il œuvre à mieux produire, mieux consommer, mieux transformer, mieux utiliser. Si aujourd'hui ces structures sont les enfants pauvres de l'économie, demain, elles pourvoiront à la matière première nécessaire dans une économie circulaire.

Chantier itinérant de valorisation du petit patrimoine et chantier de gestion d'espace vert et de curage de bâtiments sur le site industriel de Monpertuis :

En 2022, 240 salariés ont accueillis soit 104 ETP.

- 60 sorties en emploi ou en formation.
- Durée moyenne des parcours pour ceux

Mobilité en Insertion

La mobilité est un facteur clé pour l'accès à l'emploi sur le territoire. Vichy Communauté avec ses partenaires a participé, au co-financement de deux véhicules à Vocation d'Insertion Professionnelle qui ont été mis à disposition de Mobil Emploi par ailleurs financée également par une subvention du PLIE. Ces deux véhicules permettront à des salariés en insertion moyennant une petite participation de pouvoir soit se rendre sur leur lieu de travail, ou sur un lieu de stage ou de formation.

ayant décroché un emploi ou une formation : 10 mois et demi.

- 25 % ont trouvé une activité (234 en 2021).
- 60 sorties positives ont été enregistrées avec 46.6% de contrats de moins de 6 mois.
- 10% ont été recrutés en CDI. 10% en CDD de plus de 6 mois. 23.33% en formation.



Formations qualifiantes

Afin de répondre à la demande des entreprises de la restauration, Vichy Communauté a initié une formation « commis de cuisine » (Thierry Marx Cuisine Mod'Emploi). Cette formation a eu lieu au printemps 2022, basée sur l'apprentissage de 80 recettes et 80 gestes techniques. 11 stagiaires ont participé et ont trouvé du travail à la sortie.

Formation en hauteur :

Une première expérience a été menée avec des salariés de Galatée qui doivent travailler en hauteur sur échelle en toute sécurité.

Perspectives 2023 : le PLIE devrait financer une formation de 4 modules permettant de qualifier totalement les salariés qui le désirent. Formation échafaudage, travail en harnais, travail à l'échelle et travail sur nacelle.

HABITAT : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

LA MAISON DE L'HABITAT

C'est un lieu d'informations, d'orientations, de conseils gratuits et neutres en lien avec le logement, à destination des habitants, des professionnels de l'habitat et des communes.

Les conseillers France Rénov' sont de véritables tiers de confiance pour les particuliers qui se disent satisfaits de pouvoir compter sur le service public pour leur garantir des conseils neutres et personnalisés. C'est un service clé face à l'enjeu national de massification de la rénovation énergétique de l'habitat.



Les missions :

- Aider à concevoir et réussir un projet de construction, d'achat de terrain ou bien de rénovation.
- Accompagner dans la réalisation du projet : du choix des travaux au financement en passant par la demande de permis de construire.
- Apporter un conseil juridique.
- Renseigner sur les avantages financiers et fiscaux liés au logement
- Aider à la recherche d'un logement locatif abordable (+ appui pour faire une demande en ligne).

Chiffres-clés de la rénovation énergétique en 2022 :

8 000 appels et 4000 rendez-vous par an.

Plus de 2500 personnes ont pu bénéficier d'une information de premier niveau.

915 conseils personnalisés apportés lors d'un rendez-vous, dont 90 % sur place auprès d'un conseiller spécialisé (rdv de 47 minutes en moyenne)



ACTION 2.1.1 DU PCAET
« MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PARC PRIVÉ »

ACTIONS-PHARE 2022

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

La Maison de l'Habitat a renseigné, conseillé et /ou accompagné :

- 250 propriétaires bailleurs lors d'une permanence physique (montage et suivi des dossiers de demandes d'aides),

- constitution des dossiers de demandes de subventions et de conventionnement (dossiers non dématérialisés).

- particuliers souhaitant réaliser un investissement locatif (choix du bien à acheter en fonction de la localisation, des travaux à réaliser et des aides),

Le service Habitat a enregistré une hausse des demandes due en partie à l'interdiction de louer les logements qualifiés de passoires énergétiques désormais assimilés à la non décence.

Chiffres-clés 2022 :

16 dossiers locatifs ont été agréés en OPAH de Renouvellement Urbain.

7 logements se situent à Vichy, 6 logements se situent à Bellerive-Sur-Allier, 2 à Cusset et 1 au Vernet

9 logements très dégradés (travaux lourds) agréés, 6 à Bellerive-Sur-Allier, 2 à Cusset et 1 au Vernet

8 logements étaient vacants depuis plus de 2 ans

Ouverture des dossiers MaPrimeRénov' :

Ouverts aux bailleurs depuis 2 ans (cumulé aux aides des Certificats d'Economie d'Énergie), cela a permis de déposer des dossiers de rénovation énergétique sans passer par les aides de l'OPAH. Ce sont autant de travaux réalisés et une amélioration du confort pour les locataires à la sortie.

Grâce aux différentes aides financières, avantages fiscaux et évolutions réglementaires en lien avec la lutte contre les passoires énergétiques, les propriétaires bailleurs sont davantage poussés à la réalisation des travaux dans les logements qu'ils louent. Les factures d'énergie baissent sensiblement ainsi que l'émission des gaz à effet de serre.

Perspectives 2023 : à compter du 1er janvier 2023, les logements qui affichent plus de 450 kWh d'énergie finale (par m² habitable et par an) ne pourront plus être mis en location, c'est-à-dire les logements les plus énergivores de la catégorie G.



AGIR 2035

VICHY
COMMUNAUTÉ

**UN PROJET,
UN TERRITOIRE,
UN AVENIR
À PARTAGER**



VICHYCOMMUNAUTÉ

2022

**RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ
9 PLACE CHARLES-DE-GAULLE
CS 92 956
03209 VICHY CEDEX**

**04 70 96 57 00
ACCUEIL@VICHY-COMMUNAUTE.FR
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR**

